



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 janvier 2021

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO (à partir du point 5) – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU (à partir du point 6) – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY (à partir du point 1) – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. J. SAMINGO par Mme C. LAFONT (jusqu'au point 4) – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS (jusqu'au point 5) – Mme C. KOZAK par Mme M. GEORGET – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. VIVIAN – M. Y. LERAY par Mme MM. SALLES (début de séance) – M. C. YOUNBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN

Secrétaire de séance

M. JM. GUILBOT

La séance est ouverte à 18 heures.

M. le Maire

[...] Nous avons un certain nombre de collègues excusés. Nous allons vérifier tout cela avec l'appel des membres du Conseil, puis nous étudierons l'ordre du jour.

Avant toute chose, je passe la parole à notre Directrice Générale des Services pour qu'elle procède à l'appel.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le *quorum* est manifestement atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Lors de notre dernière séance, notre collègue Cyril Delpuech assurait le compte rendu de nos travaux. Tout le monde a-t-il eu ce compte rendu ? Jusqu'à l'instant présent, je n'ai pas reçu de demande de

rectification. Je vais donc mettre ce compte rendu aux voix. Qui est favorable à son adoption ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire

L'ordre du tableau, en tenant compte des présents de ce soir, voudrait que ce soit notre collègue Jean-Michel Guilbot qui prenne la plume pour retracer nos échanges. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT est élu secrétaire de séance.

M. le Maire

Avant de débiter nos travaux, il nous faut, hélas, parce que vraiment, je le regrette énormément, que nous procédions une fois de plus à un vote sur le huis clos pour nos travaux. Personne ici n'est maître de quoi que ce soit en termes de crise sanitaire, certainement pas, et de décisions en découlant, encore moins, de la part de l'État. J'espère que les choses pourront prendre un autre tour. Sous la réserve, bien sûr, d'éventuelles décisions qui découleraient, si ce que l'on entend aujourd'hui se concrétise mercredi, d'une intervention du président de la République, j'envisage – je vous dis que c'est sous la réserve de contraintes qui empêcheraient de procéder de la sorte – pour le vote du budget le mois prochain, de procéder à une réunion de notre Conseil un samedi matin dans l'optique que, puisque ce serait pendant la journée, il y aurait possibilité pour nos concitoyens qui le souhaitent d'assister à la séance du Conseil Municipal, parce que c'est mon souhait le plus vif. D'ailleurs, il y a quelques années, nous faisons la séance budgétaire un samedi matin ; les plus anciens autour de cette table s'en souviennent. Bien évidemment, je vous communique aujourd'hui cette intention. Je la mettrai en œuvre si rien d'ici là n'empêche que je le fasse. Je pense que vous le comprendrez parfaitement, mais je tenais à vous donner cette information avec la réserve naturelle qui l'accompagne avant de procéder au vote.

Madame Méjias a demandé la parole. Je vous la donne brièvement, puis nous procéderons au vote.

Mme Anne MEJIAS

Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Madame Savy, je vais être très rapide, rassurez-vous. Il s'agissait pour nous d'une part de demander, pour l'adoption du budget, que l'on modifie les modalités de tenue de ce Conseil Municipal afin de ne pas être bloqués par un éventuel couvre-feu. Deuxièmement, nous vous demandons d'envisager de filmer et de retransmettre les séances de Conseil Municipal, dans la mesure où, malheureusement, l'épidémie ne semble pas nous lâcher et où nous risquons de rentrer dans des mois futurs où nous serons encore sous le coup de cette épidémie. Il nous semble normal de permettre aux Combs-la-Villais d'accéder à nos débats et à nos échanges. Aussi, nous vous demandons d'envisager de filmer et de retransmettre les séances de Conseil Municipal. Merci.

M. le Maire

Merci de cette demande qui fait partie des réflexions que nous menons à l'heure actuelle, réflexions avec bien sûr les moyens techniques adaptés qui en accompagnent la faisabilité. Merci surtout de la

première partie de votre intervention où vous évoquez – je reprends vos termes – « *l'adoption du budget* », ce qui est parfaitement de bon augure pour l'ordonnateur des dépenses et des recettes que je suis.

Je vais mettre au vote le huis clos pour ce soir. Pardon, j'étais encore sur ce que je venais de vous dire et je me demandais s'il fallait que je le poursuive. Sur le huis clos, qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision

Le Conseil Municipal ACCEPTE la tenue de la séance à huis clos.

M. le Maire

Nous pouvons passer à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour.

Monsieur Y. LERAY rejoint la séance.

M. le Maire

Le point numéro 1 qui devait être rapporté par nos collègues Fabrice Bourdeau et Laure-Agnès Mollard-Cadix, malheureusement, ne pourra pas l'être de leur fait, puisque l'un est à l'heure actuelle sur un site communal où l'incendie d'un pavillon s'est déclenché dans l'après-midi. Étant élu et d'astreinte, il s'y trouve. Notre collègue Laure-Agnès Mollard-Cadix a un empêchement lié au déplacement en provenance de son lieu d'exercice professionnel.

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GPS DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES ABRIS-VOYAGEURS » TRANSFÉRÉE A LA COMMUNE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Fabrice BOURDEAU, adjoint au Maire en charge de l'animation, de l'accompagnement de la vie sportive et du suivi des questions de transport.

Second rapporteur au titre de la commission Aménagement et Développement durables : Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, adjointe au Maire en charge du développement de l'activité et de la dynamique commerciale.

En l'absence des deux rapporteurs, Monsieur le Maire présente le point.

Présentation :

Considérant que le contexte de l'année 2020 n'a pas permis à la commune de Combs-la-Ville ainsi qu'aux autres communes concernées de mettre en œuvre les procédures nécessaires et de conclure les contrats adéquats pour la reprise de la compétence « gestion des abris-voyageurs », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire par la Communauté d'Agglomération GPS de cette compétence transférée à la commune.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Avez-vous des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Oui, Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Merci. Dans la préparation de ce Conseil Municipal, nous voudrions savoir précisément pourquoi cela n'a pas été fait dans les mois qui précédaient. Qu'est-ce qui a bloqué ? Est-ce simplement une question de temps, ou est-ce quelque chose de plus dirimant ?

M. le Maire

Je pensais avoir été clair comme, je le pense, l'ont été les rapporteurs. L'année 2020 a été une année un peu particulière où des contraintes de toute nature, à commencer par des contraintes administratives dans le déroulement des procédures, ne nous ont pas empêchés ni de notre côté ni du côté de l'agglomération, d'opérer ce transfert. La plupart des communes concernées se sont trouvées dans la même situation. Il n'y a donc rien, et je ne voudrais pas que vous en sortiez désolée, de dirimant qui ait pu s'imposer à nous, et (pourquoi pas ?) de notre fait. Ce n'est rien du tout, tout va bien. Tout est plaisir.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? 2 abstentions. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 33

ABSTENTIONS : 2 (Mme MEJIAS M. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire par la Communauté d'agglomération GPS de la compétence « gestion des abris-voyageurs » transférée à la commune

M. le Maire

Nous passons au point numéro 2 que va nous rapporter au nom de la commission des finances Marie-Martine Salles.

DÉLIBÉRATION N° 2 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A CDC HABITAT SOCIAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant le contrat de prêt signé entre CDC Habitat Social et la Caisse des Dépôts et Consignations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt de 7 944 013,00 €.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

On me dit qu'il a également été unanime. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Quelle est cette erreur matérielle ?

M. le Maire

Notre directrice générale des services nous dit que dans la nouvelle garantie d'emprunt, il a été omis de signaler que c'était une renégociation du prêt antérieur. Cette mention aurait dû y figurer ; elle n'y figurait pas. Grâce à notre vote de ce soir, elle y figurera.

Mme Anne MEJIAS

D'accord. Peut-être...

M. le Maire

Vous demandez la parole, je suppose.

Mme Anne MEJIAS

Oui.

M. le Maire

Je vous la donne.

Mme Anne MEJIAS

Je vais peut-être donner une explication de vote, à moins que vous ne préfériez que je la donne après le vote.

M. le Maire

Généralement, on donne une explication de vote avant pour que tout le monde comprenne le fait qu'on lève la main ou que l'on ne la lève pas. Vous pouvez tout à fait la donner maintenant.

Mme Anne MEJIAS

Excusez-moi, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

M. le Maire

Je dis que, normalement - mais personne n'y est obligé -, on explique son vote avant de le formuler. Si vous souhaitez le faire dès maintenant, vous avez la parole.

Mme Anne MEJIAS

Je vous remercie. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Ce qui nous pose problème dans ce projet est clairement la localisation de ce projet de construction. Nous n'entendons pas accompagner par des votes, y compris des votes qui considèrent la mise en œuvre de ce projet, la réalisation de ce projet. Voilà pourquoi nous allons nous abstenir.

M. le Maire

Il n'y a pas d'autres remarques ni observation, ni justification de vote ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? 7 abstentions. Les futurs résidents de cet équipement vous en remercieront le jour venu.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (G. PRILLEUX – L. MASSE – S. ROUILLIER – A. ADJELI – D. ROUSSAUX – A. MEJIAS – P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal RETIRE la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 16 novembre 2020, suite à une erreur matérielle et ACCORDE la garantie d'emprunt à CDC Habitat Social pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. le Maire

Le point numéro 3 que vont exposer Lisa-Marie Lode-Demas et Dominique Vigneulle concerne le mandat spécial conféré au Maire à la première adjointe et aux conseillers municipaux délégués aux relations internationales dans le cadre, bien sûr, de nos jumelages.

DÉLIBÉRATION N° 3 – MANDAT SPÉCIAL CONFÉRÉ AU MAIRE À LA PREMIÈRE ADJOINTE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, adjointe au Maire en charge de l'accompagnement de la vie associative et du développement des dynamiques d'animation de la commune.

Second rapporteur au titre de la commission Animation, Épanouissement Culturel et Sportif : Monsieur Dominique VIGNEULLE, adjoint au Maire en charge de la politique communale et du soutien des initiatives associatives dans le domaine culturel.

Présentation :

Considérant que la participation du Maire de la première adjointe, de la conseillère municipale déléguée à l'animation des jumelages et du conseiller municipal délégué au développement des relations internationales, aux célébrations et cérémonies organisées dans le cadre des jumelages revêt un caractère d'intérêt général, il est demandé au Conseil Municipal de leur conférer un mandat spécial afin qu'ils représentent la commune lors de ces cérémonies et célébrations organisées dans le cadre de ces jumelages.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Ce que confirme Dominique Vigneulle. C'est parfait. Y a-t-il des demandes d'interventions ?
Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Je vois, mes chers collègues, que vous attendez mes interventions avec impatience. Pas du tout, Madame Savy ? Quel dommage !

M. le Maire

Si je peux vous suggérer de ne pas vous apostropher les uns les autres, cela nous fera gagner le peu de temps que nous pouvons essayer d'économiser. Vous avez la parole, Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Très bien. Après examen et après préparation de ce Conseil Municipal avec notre liste, nous vous demandons s'il est possible d'ajouter à cette délibération le fait que les billets, notamment les billets d'avion, qui seraient utilisés soient pris en classe économique, ou peut-être de nous indiquer que c'est systématiquement le cas. Je ne sais pas.

M. le Maire

Je note avec une grande perplexité le fait que dans votre esprit, il puisse en être autrement.

Mme Anne MEJIAS

Alors, tout va bien.

M. le Maire

Je crois pouvoir affirmer sans aucune difficulté qu'au moins depuis l'installation du Conseil Municipal que je préside, le 18 juin 1995, l'ensemble des dépenses relatives au jumelage, premièrement, ont toujours été réduites à leur plus simple expression, et deuxièmement, ont toujours fait l'objet, bien sûr, des tarifs les plus faibles possibles, correspondants aux catégories les plus basses possibles. Nous n'avons pas encore reçu de proposition pour des vols en soute qui coûteraient éventuellement moins cher, mais nous sommes ouverts à toute hypothèse qui permettrait à la commune de faire quelques économies complémentaires. J'ajoute que pour des raisons que nous partageons tous et sur lesquelles je ne reviens pas, l'année 2020 a été particulièrement économe en la matière et il faut craindre que l'année 2021 le soit également. Pour répondre à votre question, avec la surprise qui accompagne cette réponse, bien évidemment, les élus de Combs-la-Ville voyagent de manière ordinaire, et ils continueront à le faire.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal CONFÈRE un mandat spécial au Maire à la première adjointe et aux conseillers municipaux délégués aux relations internationales

M. le Maire

Ceci nous permet de passer au point numéro 4 de notre ordre du jour concernant l'autorisation relative aux dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif de cette même année. Cette délibération nous est présentée au nom de la commission des finances par Claude Luttmann.

DÉLIBÉRATION N° 4 – AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Claude LUTTMANN, conseiller municipal délégué aux travaux, aux actions de proximité et à la médiation de voisinage

Présentation :

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement, notamment des travaux de sécurité, de rénovation du clos couvert sur les bâtiments communaux, et d'acquisitions pour le fonctionnement des services avant le vote du budget primitif 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne vois pas de main qui se lève. Je vais donc passer au vote.

Mme Anne MEJIAS

Non, excusez-moi.

M. le Maire

Madame Méjias, demandez-vous la parole ?

Mme Anne MEJIAS

Oui.

M. le Maire

Allez-y.

Mme Anne MEJIAS :

Concernant cette délibération, vous indiquez dans les motivations le fait notamment de permettre le paiement des travaux de la piscine. Nous avons une interrogation, puisque lors du dernier Conseil Municipal, et cela figure d'ailleurs au compte rendu que nous venons d'approuver, vous avez indiqué que l'opération de la piscine n'avait rien coûté à la commune. Par souci de cohérence, pouvez-vous simplement nous expliquer pourquoi, dans cette délibération, vous faites mention du paiement des travaux de la piscine ? C'est pour que ce soit clair, parce que sans cela, nous ne comprenons pas trop.

M. le Maire

Je vais faire un effort démesuré pour être enfin clair afin qu'après ce Conseil, vous ne passiez pas une mauvaise nuit par manque de clarté de ma part. Je rappelle les choses très simplement. Le budget d'investissement de la piscine a été intégralement couvert en recettes par des ressources non budgétaires dans le cadre des budgets annuels. Je m'explique. Les cessions foncières, les subventions de l'État, de la Région, du Département, les fonds de concours de l'agglomération en notre direction que nous avons décidé de flécher pour l'essentiel sur ce centre aquatique, tout cela a fait que nous n'avons pris aucune somme sur nos budgets annuels d'investissement issus de notre budget ordinaire pour boucler cette opération. Par contre, je l'ai toujours dit, parce que c'est une évidence : pour des raisons comptables évidentes, les recettes et les dépenses ont dû transiter par le budget, si bien que nous avons régulièrement inscrit en recette et en dépense tout ce qui a permis de réaliser l'opération. Les deux ne sont pas incompatibles.

Nous sommes en fin d'opération, et en fin d'opération, nous avons toujours des factures qui récapitulent toute l'opération et qui font le décompte final entre le coût déjà payé et le coût total à payer. En fin d'opération, il y a toujours des ajustements tout à fait prévisibles et qui donnent lieu à des paiements des dernières factures qui vont être émises éventuellement au début de l'année

suivante, ce qui est le cas ici. C'est la raison pour laquelle, sur cette délibération classique, traditionnelle et que toutes les communes prennent depuis toujours en début d'année, j'ai souhaité, à titre d'exemple, que nous fassions référence à ce gros dossier de notre centre aquatique. Vous n'avez aucune inquiétude à avoir. Le fait que par exemple, les dernières factures du décompte définitif aient à être honorées à partir d'ailleurs de crédits 2020 reportés à 2021 est tout à fait classique. Il n'y a pas de difficulté au regard de ce que vous avez évoqué et que vous avez tout naturellement le droit d'évoquer pour avoir le maximum d'information. J'espère avoir été suffisamment clair. Je ne l'ai visiblement pas été.

Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Vous avez été très clair. Vous avez parlé de recettes non budgétaires en expliquant que la piscine a été finalement payée à travers des subventions. De mémoire, il me semble que cela correspondait à peu près à 5 millions d'euros de subventions diverses entre l'État, la Région, le Département et les fonds de réserve de l'Agglomération Grand Paris Sud. En réalité, il reste environ 7 millions d'euros. Nous voyons des cessions en 2017 et 2018. Là-dessus, je ne serai pas d'accord sur la formulation que vous avez. Certes, ce sont des recettes non budgétaires, mais cela coûte aux habitants, à la Ville, parce que les cessions du patrimoine coûtent aux habitants. C'est exactement la même chose que si vous me disiez : « *pour faire un investissement important, je vends une partie de mon patrimoine, je vends des terrains pour pouvoir le payer* ». Il y aura quand même une cession et une perte pour tous les habitants. Nous ne pouvons pas être d'accord avec cette formulation que vous assénez constamment et qui est pour moi totalement fautive. Il est juste de dire que ce sont des recettes non budgétaires ; il est faux de dire que cela ne coûte rien aux habitants, parce que vous avez fait ce choix de céder du patrimoine, et lorsque l'on cède son patrimoine, on ne le retrouve pas. Il est perdu, il est dans la piscine, mais il n'est pas ailleurs. Il n'est plus en compte ni en réserve. On ne pourra plus utiliser cette réserve foncière pour un autre projet. Voilà ce que j'avais à vous dire, monsieur.

M. le Maire

Précision pour précision, et pour être le plus précis possible, le plus exact possible dans les précisions, vous faites erreur, je suis désolé de vous le dire, quand vous parlez de fonds de réserves de l'Agglomération.

Intervention inaudible de Monsieur Gilles PRILLEUX, car hors micro.

M. le Maire

Vous avez dit « fonds de réserve », et ce sera dans le compte rendu.

Intervention inaudible de Monsieur Gilles PRILLEUX, car hors micro.

M. le Maire

Vous avez dit « réserves de l'agglomération ». Je reprends vos termes, ne m'en veuillez pas, puisque vous les avez utilisés. Consentez au moins une fois dans votre vie à reconnaître une erreur dans la formulation, ce qui peut arriver à tout le monde et n'est pas dramatique.

En ce qui concerne les cessions, permettez de rectifier également les choses. Vous dites que cela coûte aux habitants. C'est votre déclaration, elle vous regarde et je n'ai aucun commentaire à faire. J'ai tout simplement dit que cela ne coûtait rien au budget communal, ce qui n'est pas du tout la même chose. D'ailleurs, j'en profite pour dire que l'opération du centre aquatique a été réalisée par le précédent mandat dans une très belle et permanente unanimité. Lors du jury de concours, qui s'est réuni dans la salle d'à côté, et auquel appartenait, parce que nous l'avions tout naturellement souhaité, un élu de la minorité qui n'était personne d'autre que la personne qui menait la liste grâce à

laquelle vous avez été élu, notre collègue Philippe Sainsard a déclaré à toutes les étapes de ce travail concernant notre projet de piscine, que c'était très bien, que c'était le meilleur projet et qu'il était tout à fait heureux d'apporter la voix et le concours de la minorité à un projet d'intérêt public. Les délibérations – je dis bien «les délibérations», parce qu'il y en a eu plusieurs – concernant le déclassement, puis la vente des cessions des foncières dont vous avez parlé, ont toutes été prises à l'unanimité du Conseil Municipal. On ne refait pas le film, on peut tordre le cou à la réalité.

Il se trouve que pour des raisons que je n'ai pas à commenter, celui qui dirigeait la liste grâce à laquelle vous êtes aujourd'hui conseiller municipal n'aurait pas renié, parce que je l'ai toujours crédité de l'honnêteté intellectuelle minimale, l'ensemble des décisions auxquelles il a contribué non pas de manière muette, mais d'une manière expressément positive. Je souhaitais le rappeler, parce qu'on a le droit de dire les choses, vous en usez et c'est bien de le faire dans le cadre démocratique. Il faut toujours d'abord qu'elles soient très exactes et très précises, ensuite qu'elles soient rapportées à leur environnement, notamment sur l'historique de cet environnement. Je pense vous avoir donné quelques éléments d'appréciation qui vous manquaient peut-être dans le détail que je me suis permis d'y apporter pour vous permettre de bien mesurer de quoi nous parlons.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie de ces précisions. Effectivement, j'ai fait l'erreur de parler de fonds de réserves, et non de fonds de concours. Ma langue a fourché. Sur la question des cessions, je ne serai pas d'accord avec vous. À plusieurs reprises, vous avez utilisé comme argument que c'était bien les habitants, que cela ne nous coûtait rien, que cela ne coûtait rien à la commune et que cela ne coûte rien aux habitants, parce que d'une certaine manière, nous en sommes les usagers. En ce qui concerne l'héritage, je voudrais vous rassurer. Nous étions sur une liste, certes, mais sur cette liste, nous n'avons pas à hériter des listes passées, des décisions passées. Nous sommes en tant que groupe, aujourd'hui, nous quatre, et tous les gens autour de nous, nous ne voulons pas être héritiers du passé. Nous sommes aujourd'hui dans le présent, et ce présent nous intéresse.

S'il y avait un débat aujourd'hui sur la piscine, sur le centre aquatique, sachez, Monsieur le Maire que nous nous y opposerions pour le principe tout simple que dans le terme même de ce centre aquatique, il y a un bassin nordique contraire à tous les principes de la transition écologique qui doivent aujourd'hui animer tous nos débats et qui, semble-t-il, ne le sont pas encore au sein de cette assemblée. Je parle bien de ce bassin à 28°C, à l'air libre aujourd'hui, alors que l'on parle de réchauffement climatique. Non, monsieur, nous n'aurions pas été d'accord avec ce choix et nous n'aurions pas été d'accord pour vendre une partie d'un parc qui était le patrimoine de tous les habitants. Merci, monsieur.

M. le Maire

Merci. Je n'ai pas du tout l'intention de vous aider à tirer toute la pelote de tous les subterfuges qui pourraient s'ajouter les uns aux autres pour faire durer le temps. Je vais passer au vote sur cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ?

Mme Anne MEJIAS

Même là, cela passe très mal.

M. le Maire

J'ai saisi les avis favorables. Il n'y avait pas d'opposition. Je vais saisir les abstentions.

Mme Anne MEJIAS

Nous votons contre.

Réactions dans la salle.

Mme Anne MEJIAS

Alors, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire

Je pense avoir pris le temps de donner à chacun la possibilité de s'exprimer. Si j'ai bien compris, Madame Méjias, vous faites savoir que votre groupe, ou vous tout au moins, ne participerez pas au vote. Est-ce bien cela ? Je vous pose la question. Répondez « oui » ou « non », s'il vous plaît.

Intervention inaudible de Madame Anne MEJIAS, car hors micro.

M. le Maire

Si vous voulez prendre votre micro pour que nous puissions vous entendre, madame, parce que moi, j'utilise mon micro.

Mme Anne MEJIAS

Je recommence. Je vous réponds, et je vous dis que notre groupe, après avoir préparé avec la liste cette séance de Conseil Municipal, vote contre cette délibération. Notre position est simple en matière budgétaire. Nous avons un certain nombre de désaccords avec des choix qui sont faits, et nous n'entendons pas vous accompagner dans votre démarche budgétaire. C'est aussi simple que cela.

M. le Maire

C'était une précision et l'explication de vote. J'ai pris note du fait que vous votiez contre. Il n'y a donc pas d'abstention. Comme c'était très clair, je préférais que cela le soit encore plus.

Vote :

POUR : 32

CONTRE : 3 (D. ROUSSAUX – A. MEJIAS – P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021.

M. le Maire

Nous pouvons passer au point suivant que nous présente Murielle Gotin.

DÉLIBÉRATION N° 5 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNÉE 2020

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Madame Murielle GOTIN, adjointe au Maire en charge de l'égalité femme-homme, de l'accompagnement des personnes en situation du handicap, de la protection des personnes vulnérables et de la lutte contre toutes formes de discrimination.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter chaque année, à l'assemblée délibérante, en amont de l'examen du budget, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Combs-la-Ville pour l'année 2020.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Mme Murielle GOTIN

Avant de participer au vote, il avait été demandé que nous apportions deux précisions qui concernaient tout d'abord à la page 8, la question relative aux rémunérations. Il s'agit bien des données nettes. Celles-ci sont issues du bilan social annuel du personnel généré *via* un logiciel mis en place par le centre de gestion. Les données sont systématiquement indiquées en net. Comme vous avez pu le voir, cette information a été indiquée dans le compte rendu que vous avez reçu le 22 janvier 2021 par email. En page 18 du rapport Égalité hommes-femmes, il nous a été demandé un éclairage concernant l'exposition intitulée « Femmes » par le centre éducatif Fermé qui aura lieu, en principe, du 7 au 25 avril 2021, si le contexte sanitaire nous le permet. Cette exposition est organisée à l'initiative d'un artiste de Melun, avec qui le service culturel de la Mairie a déjà collaboré. À travers l'objet culturel qu'est le *street art*, il ouvre le débat avec des jeunes du CEF autour de la thématique de la femme.

L'intention de ces échanges est de sensibiliser les jeunes sur les femmes, car leurs représentations sont souvent influencées par ces jeunes, par les réseaux sociaux (l'exemple que j'avais donné à la commission était la télé-réalité, les images pornographiques et les clips musicaux), ce qui peut déterminer leurs relations futures ou actuelles avec les femmes et les filles. Les œuvres sont réalisées par des jeunes. Cela s'inscrit bien dans un projet pédagogique, voire thérapeutique, puisqu'ils sont encadrés par l'artiste. Je tiens à remercier les services municipaux pour leur réactivité, parce qu'ils m'ont apporté une réponse très rapide. Merci.

M. le Maire

Merci pour tout cela. Je voudrais vraiment remercier Murielle, parce que le rôle d'un rapporteur est, bien sûr, de rapporter en commission et d'animer l'échange en commission, mais également de rapporter en séance publique les questionnements qui ont pu apparaître en commission, et autant que possible, les réponses que nous n'avons pas été en mesure de donner en commission et qu'il est tout à fait possible de donner quelques jours après.

Patrick, vous avez demandé la parole.

M. Patrick SEDARD

Je voudrais simplement dire qu'en tant que vice-président de la commission, nous avons décidé que toutes les réponses seraient adressées à ceux qui l'ont demandé le lendemain de la commission, pour que l'on ne repose pas les mêmes questions en Conseil Municipal, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

M. le Maire

Très bien. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Monsieur le Maire mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, c'est avec attention que nous avons pris connaissance du rapport Égalité hommes-femmes. Sur le rapport interne, nous avons relevé, comme vous, les faits suivants. Il y a énormément de femmes, et seulement des femmes, dans la filière médico-sociale. La police municipale est presque exclusivement composée d'hommes. Nous aurions aimé trouver dans vos orientations des actions concrètes propres à favoriser la mixité des métiers au sein de la commune, et particulièrement dans ces filières. Agir pour la mixité des métiers, particulièrement dans ces métiers où l'on attribue naturellement aux femmes l'aide aux personnes vulnérables, aux enfants, aux personnes âgées et aux hommes, ces métiers qui incarnent l'autorité, la force et la sécurité, c'est se donner la possibilité d'agir contre les stéréotypes. Nous aurions aussi aimé trouver dans ce rapport la rémunération des vacataires, leur rémunération moyenne par sexe et leur répartition par sexe. Ces données sont en effet un important marqueur de la précarité de ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'être vacataires. Comme vous le savez, très souvent, ce sont des femmes.

Sur la suite du rapport, Monsieur le Maire vous avez été, au cours de vos mandats de député, membre de la délégation au Droit des femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, président de la commission spéciale chargée de la proposition de loi sur la prostitution, co-auteur de la loi de 2010 relative aux violences faites aux femmes. Pourtant, les actions que vous proposez pour cette ville se limitent à la simple reconduction de ce qui était fait lors de la précédente mandature, des actions ponctuelles et peu nombreuses. Nous nous étonnons qu'en dépit de votre sensibilité au sujet de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, vous n'ayez pas de proposition plus ambitieuse et plus concrète sur des sujets plus larges. Vous êtes au début de cette mandature. Vous vous félicitez de la désignation d'une adjointe en charge de ces questions, mais quels seront ses moyens à part la reconduction des actions précédemment engagées ? Quel sera le budget attribué à cette délégation ? Comme le précise le rapport joint à la délibération, ce premier rapport du mandat est donc l'occasion de poser les premiers jalons d'une politique transversale de lutte contre les inégalités. Nous aurions aimé que ces jalons permettent aux Combs-la-Villais et Combs-la-Villaises de voir plus loin et d'imaginer que dans quelques années, leurs filles et leurs garçons vivront davantage dans le respect de l'égalité réelle.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce rapport, parce qu'il manque cruellement d'ambition. Merci.

M. le Maire

Merci. Je ne reprendrai pas votre propos point par point, parce que par principe, le faire systématiquement n'a pas beaucoup de sens. Puisque vous avez fait état de fonctions antérieures et de ce qui pouvait concerner ces questions dans l'exercice de ces fonctions antérieures, je me permets de réparer un oubli, parce que j'ai bien été co-auteur de la loi de 2010 que j'ai d'ailleurs rapportée, mais je suis l'auteur et le rapporteur de la loi de 2006, loi fondatrice de lutte contre les violences faites aux femmes. La loi de 2010 est venue ajouter un certain nombre de dispositions qu'il n'avait malheureusement pas été possible d'inscrire dès 2006, mais que nous avons réussi à inscrire dans la belle unanimité du Parlement français en 2010. Ce n'était probablement pas inutile de le rappeler.

Un bilan est un bilan. Au moment de sa conclusion, il peut bien sûr ouvrir quelques perspectives, mais simplement les évoquer. Le rapport 2020 est le rapport sur l'activité en 2020, ajoutant, ce qui ne vous a pas échappé, que l'année 2020 a été un peu particulière. Je n'en dirai pas plus. Je ferai également remarquer par rapport à l'analyse stéréotypée que vous avez présentée des stéréotypes, que par exemple, sur la commune de Combs-la-Ville, le directeur du centre d'activité sociale est un homme. Nous ne l'avons pas choisi parce que c'est un homme, mais parce que parmi tous les candidats qui s'étaient présentés, il s'est avéré qu'il avait toutes les compétences et le profil que nous souhaitions, mais je voulais le rappeler. À chaque fois, dans le strict respect de la loi, on ne peut pas

flécher des postes en indiquant que sur tel poste, on ne recrutera que des femmes, parce que ce sont des postes jusque-là exercés beaucoup trop par des hommes et qu'ils doivent être dorénavant exercés par des femmes, ou inversement, flécher vers des femmes l'inverse. À chaque fois que nous avons la possibilité de faire appel à de vraies compétences, qu'elles soient exercées ou non par une personne du sexe qui ordinairement, comme on le constate partout, n'est pas spécifiquement présent en nombre dans la branche professionnelle, nous le faisons. Je tenais à le rappeler par cet exemple, de même que dans la police municipale, nous avons fort heureusement quelques fonctionnaires féminines. Nous n'en avons pas la moitié, c'est vrai, mais à chaque fois que nous pouvons donner à une candidate la possibilité d'être recrutée à compétences égales, et toute chose égale par ailleurs, nous ne nous gênons jamais pour le faire. Je souhaitais le rappeler.

Ceci dit, je vais maintenant passer au vote. Qui est favorable à ce rapport ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? 3 abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 32

ABSTENTIONS : 3 (D. ROUSSAUX – A. MEJIAS – P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Combs-la-Ville pour l'année 2020.

M. le Maire

Je passe maintenant la parole à Marie-Martine Salles qui va vous présenter le rapport d'orientations budgétaires à partir duquel se déroulera le débat d'orientations budgétaires.

DÉLIBÉRATION N° 6 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Mme Marie-Martine SALLES

Merci. Compte tenu de notre disposition très espacée, de cette distanciation, le *Powerpoint* que j'ai prévu de vous projeter risque d'être par moment illisible. C'est pour cela que nous avons convenu de vous le distribuer sous forme papier pour que, notamment au niveau des chiffres, vous ayez vraiment sous les yeux les documents qu'il faut. Je vous laisse prendre connaissance de ce document.

Présentation :

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir dans les deux mois précédant le vote du budget, il est soumis au vote du Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Les orientations du rapport ayant été présentées, tout naturellement, j'ouvre le débat sur ce rapport. Qui souhaite prendre la parole ? Allez-y.

M. Sylvain ROUILLIER

Monsieur le Maire chers collègues, nous tenions à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce rapport. Il nous permet d'appréhender avec clarté les principales données de la situation financière de notre commune. Vous avez tout d'abord rappelé le contexte particulier qui est le nôtre depuis bientôt un an, les incertitudes économiques et internationales liées à la situation sanitaire et les craintes que nous puissions subir toujours plus fortement les conséquences d'une telle crise. Le compte administratif 2020 résulte en partie de cette situation.

Le compte administratif 2020 et d'épargne

Notre première remarque concerne les recettes de fonctionnement par rapport au précédent compte administratif de 2019. Les recettes sont en baisse. Cela est dû au Covid-19, avec une baisse des recettes de service de près de 840 000 €. Le chiffre de 26,39 millions d'euros que vous nous présentez n'est pas très transparent. Nous connaissons tous la raison de ce jeu d'écriture. En effet, vous introduisez dans ce bilan comptable la somme de 597 527 €, somme fictive, puisque nous ne l'avons pas reçue et que nous ne la percevrons jamais dans son intégralité. Pour rappel, elle correspond à la somme restante à rembourser en 199 ans, après un détournement réalisé par une employée municipale. Cela vous permet, en faisant la différence entre les recettes et les dépenses, de faire apparaître un surplus qui va fausser d'autant notre capacité réelle d'autofinancement, et donc diminuer notre capacité de désendettement.

Notre deuxième remarque concerne nos dépenses qui ont fortement diminué. C'est là aussi un paradoxe de l'effet Covid-19 sur notre commune. Cela s'explique par la forte diminution des dépenses du fait de la fermeture des centres de loisirs, des activités de sorties qui y sont liées, des écoles, de divers équipements municipaux. La diminution du nombre d'heures payées pour les vacataires et les contractuels ainsi que le retard des embauches en remplacement de postes non pourvus, le remplacement par des agents à des grades ou indices inférieurs ont eu un effet positif inespéré sur les comptes. Cela s'ajoute à l'absence de politique de soutien financier aux plus démunis, aux commerces et aux entreprises de proximité. Enfin, les différents services ont eu pour mission de réduire par tous les moyens, les dépenses, dont l'épargne en 2019 était faible.

L'année 2020 a été une année quasi blanche. Les investissements et les travaux ont été réduits à leur plus simple expression. Ce sont, en définitive, les habitants qui en subissent les conséquences, car les services publics ont été diminués de façon drastique, alors que dans le même temps, le tarif des services a, une fois de plus, été augmenté en 2020 au-delà de l'augmentation du coût de la vie. C'est le cas de la cantine et des centres de loisirs. Tout cela a pour conséquence un résultat financier moins défavorable. Pour rappel, pour pouvoir se financer, la commune a cédé de nombreux biens communaux, en particulier une partie du parc central dont nous parlions tout à l'heure. Les Combs-la-Villais doivent savoir que l'équilibre des comptes de la commune ne se fait qu'au prix de la vente du patrimoine. Pire encore, la vente de ce patrimoine ne contribue en rien à la transformation des bâtiments dans le cadre de la transition écologique, à la préservation des espaces naturels, à l'entretien et la rénovation de la voirie, pas plus qu'à l'adaptation des services aux besoins actuels. Sans cet apport, notre épargne nette, négative depuis 2016, aurait connu un déficit abyssal. Si l'on regarde le résultat de cette dernière année, en retirant les 597 000 €, l'épargne nette n'est positive que de 982 000 €. Cette somme est en définitive très insuffisante pour pouvoir investir dans des projets d'équipement sans faire appel, une fois de plus, à la vente du patrimoine communal restant.

Notre taux d'épargne sera de 7,8 %, ce qui est plus conforme aux normes demandées, loin cependant des 13 % de la strate. Enfin, en ce qui concerne la dette, ce n'est pas notre endettement qui diminue. Il continue d'augmenter, puisque vous avez prévu de souscrire un nouvel emprunt de 2 millions d'euros en 2021 pour atteindre plus de 14 millions d'euros. Ce qui change et ce qui rend plus présentable ce bilan, ce sont les effets de la renégociation de la dette. En effet, les collectivités territoriales ont pu bénéficier d'une conjoncture favorable du fait de très faibles taux d'intérêt et de la possibilité d'étendre leurs emprunts dans le temps. La renégociation induit, de fait, un allongement de la durée de remboursement, puisqu'elle passe en 2018 de plus de cinq ans à près de dix ans, soit un presque doublement du temps de remboursement. Cela explique que les annuités diminuent de 17 %. Nous allons donc devoir payer plus longtemps notre dette, même si cela permet de souscrire de nouveau pour un nouvel emprunt.

Les ressources

Ces remarques au sujet du compte administratif nous obligent à prendre en compte plus globalement la situation financière de la précédente mandature, dont vous êtes le comptable. En effet, le bilan financier des années 2014-2020 est particulièrement défavorable. Les cessions, c'est-à-dire la vente des biens communaux entre 2015 et 2019 ont atteint plus de 10 millions d'euros. Notre épargne brute a été très faible pendant plusieurs années. Notre endettement est important au regard de nos ressources. Ce n'est pas la dette par habitant qu'il importe de regarder, cet indicateur ne signifiant pas grand-chose pour les analystes financiers. La dette doit être mise en parallèle avec nos recettes qui sont faibles, et qui le sont de plus en plus. Notre capacité de désendettement est à prendre en compte. Elle frôlait les 20 % vers la fin de votre dernier mandat, et dépassait le seuil d'alerte de 15 %.

C'est à partir de ce bilan et du contexte national et international qu'il nous faut analyser ce rapport et les orientations proposées. En ce qui concerne nos ressources, la loi de finances 2021 n'a pas d'impact négatif et les recettes resteront globalement stables par rapport à l'année dernière. Depuis une dizaine d'années, la tendance forte est à la baisse des dotations, et cela, quelles que soient les couleurs politiques des majorités nationales. Cela ne doit pas nous faire oublier que la tendance à venir sera une contraction de nos capacités financières liée à la diminution des dotations de l'État. Nous devons également prendre en compte notre place au sein de l'Agglomération Grand Paris Sud. En effet, une partie des compétences communales a été transférée à l'intercommunalité. Il est à noter une diminution de sommes transférées à Combs-la-Ville *via* le fonds de concours (+786 000 € en 2019, 412 000 € projetés en 2021). Là également, nous ne pouvons que constater une diminution des dotations, et cela d'autant plus que la somme perçue par le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) disparaîtra en 2023. Notre commune devra alors contribuer et donner de l'argent à ce fonds.

Les perspectives ne sont donc pas réjouissantes. C'est la raison pour laquelle les orientations prises dès ce début de mandat doivent être consensuelles et au service des intérêts de tous les Combs-la-Villais.

Les dépenses de fonctionnement et investissement

La majorité municipale souhaite poursuivre la politique engagée depuis de très nombreuses années. En premier lieu, faute de levier fiscal dans un contexte de réduction progressive de nos ressources, vous voulez réduire toujours plus fortement les dépenses de fonctionnement. C'est ce que vous faites depuis de nombreuses années et c'est ce que vous comptez faire encore durant ce nouvel exercice 2021. Mais que reste-t-il à rogner alors que les budgets sont serrés ? Nous connaissons tous les résultats de vos choix : moins de budget pour le vivre ensemble, pour les centres de loisirs et peu de moyens. Les aires de jeux sont à l'abandon. Nos équipements sont à bout de souffle, en témoigne la

vétusté du centre de loisirs du Chêne. Vous claironnez que vous n'augmentez pas les impôts, mais vous augmentez le prix des services payés en définitive par les familles. Cela est moins visible, mais les familles paient une forme d'impôt supplémentaire.

En corolaire se pose la question de la réorganisation des services. Cette question nous préoccupe, car les effets se font sentir négativement dans de nombreux services. En effet, vous vous interrogez page 21 en termes de politiques publiques sur le maintien ou non de certains services. Quels sont les services envisagés ? Auriez-vous l'intention de ne pas conserver la cuisine centrale ? Qu'entendez-vous par « *évolution de la notion de proximité vers la notion d'accessibilité du service public local* » ?

En second lieu, faute de moyens, vous présentez un programme d'investissement réduit à sa plus simple expression. Au sujet des écoles, nous ne pouvons qu'adhérer à un projet qui aurait dû être une priorité depuis longtemps tant l'équipement actuel est déficient et ancien. C'est la même chose pour le site de la Couture qui est dans le carton depuis des années, projet dont vous ne dites rien du coût, mais qui tournera autour de 50 000 €, et dont le reste à charge pour notre commune sera d'environ 10 000 €. En ce qui concerne le parking Pablo Picasso, il doit s'agir d'une erreur de localisation, car ce parking nous a été vanté comme un projet innovant de Lidl et restant à sa charge. Vous devez probablement parler du petit parking de l'Abreuvoir, dont les commerçants attendent depuis longtemps la remise en état. Nous n'avons pas plus de précision sur le coût des travaux. Ainsi, selon vos propositions, les deux premières années de mandat seront au final celles de l'attentisme et des petits travaux. Rien au sujet de la voirie, de nos trottoirs ou de nos équipements.

Enfin, vous dites souhaiter que la commune reste attractive, ce que nous voulons tous. Mais comment peut-elle l'être sans une politique volontariste envers les familles et les enfants, sans une offre de soin diversifiée et renforcée ? Cela nous amène à être très critiques sur les premières mesures que vous nous annoncez. Rien en ce qui concerne une véritable maison de santé. Vous nous dites que vous êtes en discussion avec les professionnels de santé. Cela fait un an et demi que vous le dites. Quelles sont les options à ce sujet ? Quel projet est défini ? Tout ce que nous retenons, c'est que vous continuez à vendre les terrains sur lesquels la Ville a des équipements. Un projet de vente de terrain supplémentaire, dont les conséquences sont claires : moins de services, pas de schéma de développement urbain réfléchi, organisant la répartition sur notre territoire des services publics. Un abandon de plus, celui du centre de loisirs élémentaire Le Chêne. Comment pouvez-vous sacrifier un espace utile au maintien du service public, alors qu'en 2016, votre deuxième priorité était d'injecter 750 000 € pour le rénover et l'agrandir ? Quelle cohérence y a-t-il entre vos décisions et vos choix ? Votre majorité est-elle encore capable d'écouter les familles et les enfants de cette ville ?

En conclusion, nous ne pouvons pas nous associer et voter en l'état les orientations budgétaires que vous nous proposez. Une fois de plus, les projets promis ne seront pas mis en œuvre en 2021, et ils seront reportés. La réflexion sur le dojo existe depuis 2008, celle sur la MJC depuis plus de temps encore. Vous avez omis de dire aux Combs-la-Villais que le bilan financier de votre précédente mandature était catastrophique et qu'une fois de plus, votre catalogue de promesses électorales ne verra jamais le jour. Nous constatons avec beaucoup de tristesse que ce sont les Combs-la-Villais qui vont en faire les frais.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

M. le Maire

Merci. Monsieur Alamamy.

M. Éric ALAMAMY

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire mesdames et messieurs les maires adjoints et conseillers délégués, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires que nous avons ce jour garanti l'information des conseillers municipaux et permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Ce débat est un moment important de discussions et d'échanges. C'est pour cela qu'en tant que président du groupe majoritaire, je prends la parole.

L'élaboration de ces orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte, j'allais dire, morose, mais c'est pire que cela. Cela n'a pas de nom, c'est hors du temps. C'est une crise qui, du jour au lendemain, stoppe toutes les économies, et des États sont obligés d'intervenir au plus vite en s'endettant encore plus. À Combs-la-Ville, c'est une gestion des deniers publics malmenée, bousculée d'un côté par des dépenses nouvelles, et de l'autre par de moindres recettes. Cependant, nous avons réussi à réaliser le tour de force d'améliorer nos équilibres budgétaires, et cela, grâce à une vigilance de chaque instant en décalant des travaux, et en renforçant la stratégie de la gestion des dépenses de fonctionnement, mais surtout de l'investissement du personnel de la commune. Je souhaite remercier la directrice générale des services pour tout le travail qu'ont fait ces services tout au long de l'année 2020, et pas qu'au niveau de l'aspect financier, mais tout aussi bien l'accueil du public ou l'aspect social.

Aujourd'hui, le groupe souhaite travailler au futur, tout en prévoyant le présent. Nous savons que l'impact du projet de loi de finances 2021 aura des répercussions sur nos finances locales avec, sur la fiscalité directe, la mise en place progressive de la suppression de la taxe d'habitation. Même combat avec une baisse chaque année de la dotation forfaitaire. Imaginez, en 2014, c'était 4 740 000 € ; aujourd'hui, en prévisionnel, c'est 3 056 000 €. Tout comme la baisse de la DNP, la dotation nationale de péréquation, qui était en 2015, je crois, de 250 169 € et qui passe à 94 636 € aujourd'hui. Ce contexte se traduit, vous l'avez compris, par une diminution des dotations de l'État qui sont pourtant destinées à assurer un équilibre et une équité fiscale sur le territoire national, pas uniquement sur notre commune. Cette baisse des dotations a pour conséquence dommageable d'affecter la capacité d'autofinancement et d'investissement des communes. Face à ce constat alarmant, ces orientations budgétaires tiennent compte de notre choix assumé, et vous l'avez rappelé maintes fois, Monsieur le Maire de ne pas compenser les manquements de l'État en les répercutant sur les Combs-la-Villais. Je pense qu'il est important de le signaler.

Le choix que nous avons fait depuis 2002, après avoir baissé les taux de 1995 à 2001, était de ne pas augmenter la pression fiscale. Ce choix est reconduit aujourd'hui lorsqu'on lit ces orientations budgétaires. Nous pensons aussi qu'il convient d'avoir une certaine prudence et une certaine sagesse budgétaire concernant le recours à l'emprunt, avec un endettement sain de la commune, contrairement à celui de l'État qui persiste à vivre à crédit. Enfin, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale est une obligation au vu des 70 % des dépenses réelles de fonctionnement. Tout ceci me permet de dire que nous restons, nous, le groupe majoritaire, fidèles à notre ADN qui est d'avoir une gestion de bon père de famille, avec une dose de réalisme, de sérieux, et surtout d'être à chaque instant auprès des Combs-la-Villais. Je pense que nous l'avons prouvé à maintes reprises, et ce depuis ce mandat (je ne parle pas depuis 1995). Depuis ce début de mandat, nous avons fait plein de choses, comme la charte de proximité, la distribution des masques dans toutes les boîtes aux lettres, ainsi qu'à tous les voyageurs au niveau du RER D, tout cela afin d'améliorer leur quotidien, leur ville, en faisant des investissements, comme la rénovation du parking Pablo Picasso. Comme vous le savez, mes chers collègues, ce site sera en 2021 à la une de Combs-la-Ville avec une rénovation de Lidl et du centre commercial. C'est la même chose avec l'investissement au niveau de la création du nouvel accueil de loisirs maternel Le Chêne et la réhabilitation de l'espace écologique La Couture.

Au regard de tout ce qui a été dit précédemment, nous ne pouvons, Monsieur le Maire que vous assurer de notre soutien pour l'élaboration de cette nouvelle feuille de route budgétaire. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur F. BOURDEAU rejoint la séance.

M. le Maire

Merci. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

D'abord, nous avons été surpris en lisant ce rapport, et nous voulons vous remercier pour la tenue de ce débat avant le débat sur le budget lui-même.

Dans ce rapport, il est révélé une situation inquiétante. Concernant les recettes de fonctionnement, le rapport indique : *« L'autonomie financière de la commune est mise à mal n'ouvrant aucune perspective dynamique de nos recettes de fonctionnement. Comme le démontrent les prévisions du compte administratif, les recettes évoluent faiblement. »* C'est en page 13 du rapport qui accompagnait la délibération. Nous sommes particulièrement inquiets de voir écrit que l'autonomie financière de la commune est mise à mal. Nous voudrions que s'instaure un véritable débat approfondi sur ce point, parce que nous pensons que nous sommes à un moment de rupture. Nous ne sommes pas d'accord avec les politiques en matière budgétaire, que vous avez menées pendant des années et pendant vos cinq mandats. Elles nous questionnent, elles nous interrogent, et nous voudrions véritablement pouvoir discuter de tous ces points. Je le dis, il faudra certainement apporter des précisions, parce que lorsqu'on lit dans un rapport que l'autonomie financière est mise à mal, on se pose évidemment la question d'une tutelle, d'une mise sous tutelle ou d'une incapacité, à tout le moins. Je crois qu'il faudrait répondre précisément sur ce point, parce que ces termes peuvent susciter légitimement l'inquiétude.

Nous déplorons que l'actuelle majorité cherche à faire des économies sur la masse salariale. C'est en page 20 du rapport. Vous l'avez dit, d'ailleurs, Monsieur Alamamy, dans votre intervention, la commune a besoin de l'engagement de tous ses personnels. Vouloir restreindre la masse salariale peut amener à supprimer des postes. On connaît les techniques qui consistent à éventuellement supprimer des postes, par exemple lorsqu'il y a des départs en retraite. Après, on glisse vers le recours à des prestations de service ponctuelles qui ne donne qu'une illusion de service correct – souvent, c'est à discuter –, qui permet, certes, une maîtrise budgétaire, mais qui ne permet pas toujours une qualité de service à laquelle on est en droit de s'attendre. Attention à ces facilités !

Si nous avons bien lu le rapport, les augmentations de recettes sont essentiellement liées à des constructions d'immeubles privés pour la majorité, et selon nous, implantés sans réflexion et sans maîtrise urbanistique. Vous savez que nous avons été très vifs dans nos critiques concernant les récentes constructions et nous avons compris qu'il y aurait un débat, notamment à l'occasion du PLU, sur ces questions. J'aimerais avoir une précision concernant la page 8 du rapport, puisque concernant les constructions, à ma grande surprise, il est indiqué que s'agissant du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France), *« la commune de Combs-la-Ville ne sera une nouvelle fois pas éligible au fonds en raison d'un ratio lié au rapport de logements sociaux en deçà des références régionales »*. Nous habitons dans une commune où l'on construit énormément d'immeubles privés et où manifestement nous n'atteignons pas les taux d'immeubles sociaux. Non seulement cela nous pénalise, mais éventuellement, nous nous demandons s'il n'y aura pas des pénalités, c'est-à-dire que nous ne recevons pas de dotations. J'aimerais que vous nous éclairiez sur le fait que cela n'engage pas des pénalités, et que cela n'alourdisse pas nos charges.

Concernant les choix de ne pas augmenter les impôts pendant vingt ans, après les avoir fait baisser pendant six ans, je sais que vous le revendiquez et que c'est un peu votre ADN. Nous voulons tout simplement vous préciser que cela nous paraît excessif, même un peu caricatural. Nous sommes bien conscients qu'augmenter les impôts aujourd'hui est impossible. Nous sommes au milieu d'une crise profonde, durable et cela ne serait tout simplement pas raisonnable. En revanche, permettez-nous de vous faire remarquer qu'une augmentation mesurée et raisonnable au début des années 2000 aurait permis d'assurer des recettes à la hauteur des besoins, et que le réveil risque d'être très difficile, puisque maintenant, on multiplie les handicaps.

Pour conclure, je ne vais pas prendre trop de temps, mais sur les propositions que vous faites, nous aurions souhaité voir placer en premier lieu une certaine édification. Nous sommes pour un centre de santé, pas simplement une maison de santé. Il est vrai que le Covid-19 nous interpelle tous fortement sur les questions de santé. Nous savons que le canton de Combs-la-Ville est un des cantons signalés régulièrement comme l'un des moins dotés en France en termes d'offres de santé. Nous vivons dans un désert médical. Parce que c'est un travail de longue haleine, et qu'il faut certainement une bonne partie du mandat pour réaliser un tel projet, nous aurions vraiment souhaité que la question d'un centre de santé soit la priorité de la majorité actuelle. Comment vous dire notre déception lorsque nous avons lu que finalement, c'était le parking de Lidl ? Il y a la médiathèque à côté. J'imagine que la prise en charge de la réfection de ce parking est un peu liée au fait qu'il y a la médiathèque, mais justement, j'aimerais avoir des précisions ce soir, ou dans la discussion du budget. Pourquoi la municipalité doit prendre en charge l'intégralité de la réfection de ce parking ? J'aimerais savoir si Lidl va participer au coût de la réfection de ce parking. Franchement, est-ce une priorité ? Il nous semble qu'il y a d'autres priorités, notamment la santé, les écoles, le personnel de la commune. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci aux trois intervenants. L'écho que je donnerai aux propos de notre collègue Éric Alamamy sera bref, et on comprendra pourquoi. Je veux tout simplement le remercier de la clarté de son analyse et de l'esprit de synthèse qui a présidé à son propos, ce qui, dans le contexte actuel que nous vivons, est bien utile. Sans vouloir prétendre également répondre point par point aux propos qui ont été tenus, aussi bien par Monsieur Rouillier que par Madame Méjias, je voudrais tout d'abord, avant d'évoquer certains sujets, vous prier de m'excuser, parce que je vais vous décevoir. Je vais vous décevoir, parce que la commune de Combs-la-Ville ne sera pas mise sous tutelle. Elle n'a aucune raison de le craindre. D'ailleurs, tous les contrôles faits régulièrement pour toutes les communes de France sur les comptes de notre commune par la chambre régionale des comptes se sont soldés par la très grande brièveté qui n'avait d'égal que sa clarté de la conclusion unanime de la chambre régionale des comptes, à savoir que la commune de Combs-la-Ville est très bien gérée. Je le rappelle, parce que c'est vrai.

Quant au reste, ce qui peut être dit, interprété, avec des chiffres, toujours les mêmes, dont on se sert, mais qui vont finir par s'user, tout cela n'est pas obligatoirement aussi vrai que ce que décident en audience solennelle et à l'unanimité les juges de la chambre régionale des comptes, je le rappelle. Quand je parle de l'autonomie financière, je ne vais pas vous faire le reproche d'avoir le regard ouvert et les oreilles disponibles pour tout ce qui se dit depuis de très nombreuses années dans de très nombreux pays concernant toutes les collectivités locales. C'est l'autonomie financière pourtant garantie par la constitution de notre pays, qui est aujourd'hui mise à mal pour l'intégralité des collectivités territoriales. Nous sommes une des 36 000 communes de France, mais les présidents de région, les présidents de département, quels qu'ils soient, comme les maires de France au sein de l'Association des Maires de France (AMF), dont je suis un membre du bureau national, quels qu'ils soient, pointent tous ce vrai problème de la perte progressive d'autonomie financière des collectivités territoriales. Nous le vivons pour ce qui nous concerne, depuis non pas si longtemps que cela. Quand on dit que cela date d'il y a très longtemps que cela concerne toutes les majorités politiques du pays,

c'est une erreur ! Dans la décennie 2000-2010, la question était de savoir dans quelles conditions augmentait mécaniquement chaque année la dotation forfaitaire aux communes.

Un pacte avait été élaboré et voté sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, et je m'honore de l'avoir voté, qui disait à l'époque que le volume global des dotations forfaitaires en direction des collectivités, donc des communes, augmenterait chaque année de l'inflation, plus la moitié de la croissance, ce qui voulait dire que si l'inflation était de 2 % et que la croissance était de 2 %, le volume global des dotations était de 2 plus la moitié de 2, c'est-à-dire 1, le total faisant 3. Le débat était celui-là. Je me souviens quand, à la fin de cette première décennie de ce siècle, il a fallu se résoudre à abandonner le critère croissance pour se limiter au critère évolution du coût de la vie. Ce fut un tollé à l'époque. Que dire de ce tollé qui concernait plus ou moins 1 % quand on constate ce qu'il s'est passé depuis 2014 ? Dans la deuxième décennie que nous venons d'achever, nous avons eu, jusqu'en 2014 inclus, le maintien vaille que vaille des dotations, avec vaille que vaille l'évolution du coût de la vie. Et depuis 2015 – depuis 2015 ! – pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas et qu'a totalement assumé avec, malheureusement pour elle, les résultats que l'on sait depuis, la majorité nationale de l'époque, nous constatons la perte extrêmement forte, aggravée chaque année et qui, consolidée sur l'ensemble des années, représente un volume très important de pertes de dotations.

La bagarre entre 2006 et 2010 était « *on veut notre moitié de croissance en plus. C'est scandaleux de nous la retirer (1 %)* ». Depuis 2014, c'est -35,5 %. Nous ne sommes pas exactement dans les mêmes proportions. Je voudrais rappeler que le résultat approché avec les chiffres qui sont l'estimation assez proche, mais non définitive, du résultat de l'exercice 2020, fait clairement apparaître que si nous avions eu, durant les années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, et dorénavant 2021, non pas le volume de l'année précédente augmenté de l'inflation, ce qui cette année ferait +0,2 %, mais le strict maintien, si nous avions eu rien que le strict maintien pendant toutes ces années, nous aurions un total de 7,7 millions d'euros encaissés, qui se porterait cette année à 9,4 millions d'euros, puisqu'en 2021, nous avons une nouvelle fois constaté le différentiel entre les 4 739 000 € de dotation de l'État en 2014 et les 3 055 998 € de 2021. Tout ceci pour dire que, oui, les collectivités perdent les dotations dans un volume important, les dotations qui ne sont en fait qu'une péréquation au niveau de l'État qui intègre un certain nombre d'éléments permettant à des communes réputées « riches » de toucher beaucoup moins de dotations forfaitaires, de dotations de l'État que les communes réputées moins riches, ou carrément « pauvres ». Si nous avions maintenu cela, nous n'aurions jamais eu à constater et à lutter contre la baisse de nos recettes, alors que nos dépenses n'avaient, elles, aucune raison de diminuer dans les mêmes proportions, avec à la clé comme conséquence effectivement une dégradation de notre épargne brute, donc de notre épargne nette, qu'ont connue toutes les communes de France.

J'étais en réunion du bureau national de l'AMF il y a une dizaine de jours avec des membres éminents de la direction nationale, dont le maire de Sceaux qui n'est pas une ville particulièrement « pauvre ». Dans son intervention lors du bureau national il y a dix jours, il a déclaré d'une voix extrêmement courroucée – quand on le connaît, ce n'est pas son habitude – que cette année 2021 marquerait la nécessité de mener un combat le plus terrible possible vis-à-vis de l'État pour garantir le maintien de l'autonomie financière des collectivités. Quand on parle d'autonomie financière, ce n'est pas celle de Combs-la-Ville, mais celle de l'ensemble des collectivités locales de France. On peut ajouter à ces baisses de dotations un élément dont nous sommes d'ailleurs un certain nombre à envisager de trouver le moyen de le soumettre pour examen précis au Conseil constitutionnel, qui est la suppression de fait de l'impôt taxe d'habitation. Pour l'instant, l'impôt est maintenu avec compensation, dont on nous garantit qu'elle sera au centime près. Acceptons-en l'augure, nous ferons le constat, mais nous savons très bien que la grande administration de Bercy est toujours encline à faire basculer ce qui est un impôt compensé en dotation pure et simple, et on connaît le sort malheureux des dotations. On l'a vu avec la dotation globale de fonctionnement, dont je vous parlais

tout à l'heure. C'est vrai, la perte progressive d'autonomie financière des collectivités, à laquelle s'ajoute cette année terrible 2020, celle qui débute d'une manière qui n'est pas plus encourageante que cela et qui va nécessiter à nouveau un suivi extrêmement fin, prévu et rigoureux de nos dépenses, tout ceci nous interpelle au niveau national. Tout ceci nous interpelle bien évidemment également au niveau local.

Je suis vraiment désolé de vous le dire, Combs-la-Ville n'est absolument pas dans le radar critique de qui que ce soit au niveau de l'État, que ce soit le préfet de Seine-et-Marne ou que ce soit la chambre régionale des comptes. Au contraire, on souligne même régulièrement la qualité de nos gestions successives dans tous les contextes que nous traversons. Je note votre regret que nous nous efforcerons de rendre public, de la non-augmentation des impôts il y a quelques années. Je m'interroge simplement sur l'argumentaire que vous auriez déployé si, à l'époque, vous aviez été élu municipal, pour bien évidemment dénoncer l'augmentation des impôts à laquelle nous aurions procédé. Je n'ose pas penser un seul instant que vous ayez applaudi à ce moment-là en disant : « *Monsieur le Maire vous avez raison, il faut augmenter les impôts sur notre commune et il n'est pas normal de les avoir diminués* ». Je le dis, parce que je suis à peu près sûr de ce que je dis et parce que j'ai le souvenir un peu ému et un peu rigolard, le temps ayant passé, de cet élu qui avait été aux manettes avant que nous prenions les responsabilités, et qui était tellement mécontent que nous diminuions les impôts, alors qu'il avait voté leur augmentation, qu'il nous avait fait une année le reproche de ne pas les diminuer assez. J'en ai encore le souvenir de plus en plus amusé ; ma mémoire ne me fait jamais défaut.

Vous avez également évoqué le Fonds de solidarité de la région Île-de-France. C'est une création d'il y a une vingtaine d'années, qui ne concerne, comme son nom l'indique, que la région Île-de-France. C'est une grosse machine à redistribuer de l'argent que l'on prend à certains pour le reverser à d'autres. Les critères sont multiples, et nous avons toujours tangenté ces critères. Nous les avons tangentés en les dépassant légèrement, ce qui a fait que certaines années, nous avons pu bénéficier de ce fonds de solidarité. Ensuite, puisque toutes les communes d'Île-de-France se comparent les unes aux autres dans cette assemblée de critères qu'il faut poser les uns les autres non pas au doigt mouillé, mais par des calculs mathématiques auxquels procède l'administration de Bercy. La deuxième année, quand vous n'y avez plus droit, le dispositif permet que vous en conserviez 50 %, et l'année suivante, vous n'y avez plus droit du tout. C'est vrai qu'à une certaine époque, nous avons touché 900 000 € de fonds de solidarité, 450 000 € l'année d'après, 0 € l'année suivante, deux années blanches, puis retour à quelques 800 000 €. Pourquoi ? Parce que nous tangentons.

Toutefois, là où vous évoquez de manière que je qualifie de rapide (ce qui n'est pas une critique, mais une simple observation) le logement social, les pénalités, etc., mettons tout sur la table. Nous étions parfaitement dans les clous de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui oblige les collectivités à avoir 20 % de logements sociaux dans l'ensemble du nombre de logements de la commune. Nous y étions assez largement, nous étions au-delà de 22 % et tout allait bien. Puis est venue la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui a dit « *ce n'est plus 20 %, mais 25 %* ». Nous devons donc, comme toutes les communes qui sont dans cette situation, trouver le moyen d'atteindre 25 % pour 2025. Le résultat est qu'aujourd'hui, contrairement à ce que vous avez dit, et je l'affirme, nous ne sommes plus à 22,5 ou 22,6 %, mais nous sommes pratiquement à 24 %. Si nous diminuons le nombre de logements construits dans le parc social au regard de tous les logements qui sont construits et que cela a comme conséquence d'augmenter le volume global de logements sociaux par rapport au nombre global de logements sur la commune, il y a une réalité mathématique qui m'échappe complètement, et il faudra être très fort pour me l'expliquer. Non, il n'y a pas de relâchement. D'ailleurs, certains parmi nos concitoyens n'hésitent pas – et pourquoi n'auraient-ils pas le droit de l'exprimer ? – de dire qu'il y a trop de logements sociaux à Combs-la-Ville. Certains le disent. Nous avons toujours maintenu la même stratégie : un, le respect de la loi ;

deux, un effort supplémentaire dans des proportions certes limitées, mais continues en faveur de l'augmentation du nombre de logements sociaux sur la commune.

Vous dire aujourd'hui qu'en 2025, nous aurons 25 % de logements sociaux, je ne le pense pas. Quant aux pénalités dont vous parlez, on est bien loin des communes déclarées carencées par l'État qui d'ores et déjà paient les pénalités et pour lesquelles l'État prend totalement à sa charge, en prenant la place du Maire toutes les questions d'urbanisme, construit et fait construire lui-même des logements bien sûr tous sociaux là où il a décidé de le faire. Nous n'en sommes pas là et nous n'en serons jamais là. Il faut bien le savoir. C'est d'ailleurs pour cela que si nous ne touchons plus le Fonds de solidarité de la région Île-de-France, et vous ne pouvez pas le nier, tous les éléments vous ayant été donnés, nous continuons à toucher la DSU (dotation de solidarité urbaine), c'est-à-dire que le croisement d'autres critères appliqués cette fois-ci à l'ensemble du territoire national et pas seulement à l'Île-de-France fait que nous continuons à percevoir la dotation de solidarité urbaine. Si nous avons un jour, au titre de la loi SRU, plus ALUR, à verser une contribution ou une pénalité à l'État, sachez que dans les circonstances actuelles, elle ne serait pas supérieure à 50 000 €. Quand on voit que l'an passé, l'État nous a attribué 3 121 000 € et que cette année, alors qu'il nous dit que c'est globalement stable, nous en aurons 3 055 000 €, soit en gros 70 000 € de moins, on est – excusez l'expression un peu hâtive – sur l'épaisseur du trait par rapport au cataclysme qui s'abattra sur nous si nous n'étions pas capables d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025. Je voulais le redire, parce que c'est totalement structurant.

Quand les dotations de l'État diminuent, quand on nous supprime – pas qu'à nous, mais à tout le monde – une recette fiscale qui est celle de la taxe d'habitation, fait que demain, sur une commune comme la nôtre, et sur beaucoup de communes de France, plus de la moitié des habitants n'auront plus aucun lien fiscal avec la commune dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire que nous ne paierons plus directement aucun impôt local à la commune qui pourtant leur apporte les services dont on parlait tout à l'heure, et nous allons y venir. Excusez la formule, elle est peut-être malvenue, mais je l'ai quand même utilisée sur la masse salariale : il ne faut pas trop dépenser, mais dépenser quand même, et tout est prioritaire. Je pourrais m'amuser à pointer ce qui est prioritaire pour certains et qui ne l'est plus du tout pour d'autres. J'y viendrai d'ailleurs s'agissant du parking Lidl. Sur la masse salariale, oui, nous faisons des efforts considérables pour – et je l'affirme – maintenir la qualité de nos services et faire évoluer l'ensemble de nos prestations en vue du maintien des prestations à nos concitoyens, en procédant sans cesse à une analyse, à une réflexion et à toutes les conséquences qu'il faut en tirer sur l'organisation de notre service et sur l'efficacité de la dépense publique relative au personnel.

Le fait que nous soyons en commune sous statut de ville nouvelle, parce que nous le sommes encore, je le rappelle, est constitutif du fait que nous avons une dépense de personnel représentant 68, 69, 70 % du budget de fonctionnement, alors que dans toutes les communes de même strate, hors villes nouvelles, nous sommes plutôt 10 % en dessous. Ce n'est pas parce que nous dépensons trop, ce qui viendrait d'ailleurs en argument contraire à ce qui a été affirmé tout à l'heure, mais c'est parce que la structure budgétaire des collectivités qui sont en ville nouvelle n'est pas la même. S'agissant de la baisse des dépenses, oui, nous y parvenons et nous devons y parvenir.

J'entends la déclaration que j'ai notée point par point, comme quoi augmenter aujourd'hui les impôts est impossible. Pour une fois, nous sommes d'accord. Mais comment fait-on ? Je n'ai pas de dotations de l'État supplémentaires, je n'augmente pas les taux d'imposition du foncier, je n'ai plus de levier fiscal avec la taxe d'habitation. Comment est-ce que je fais ? C'est pour cela que je me permets de dire et de m'inscrire très solennellement en faux par rapport à la présentation qui en a été faite. Nous ne sommes pas responsables de la situation budgétaire dans laquelle se trouve l'ensemble des communes de France. Les choix pris par les Conseils Municipaux successifs depuis 25 ans ne sont pas responsables de la situation. Je l'affirme ! Nous aurons peut-être cette année la surprise d'un

vote différent des années précédentes, mais j'en veux pour preuve que chaque année, depuis que je suis Maire de cette commune, à chaque fois qu'avant de voter le budget nous avons voté la délibération qui le précède, celle de la fixation du taux des taxes locales, chaque fois – chaque fois ! – le vote du Conseil Municipal a été unanime. Nous aurons peut-être un vote différent cette année, certains pensant que nous pouvons encore baisser les impôts, ce à quoi je dirais : « *si le seul levier sur lequel nous pouvons jouer nous fait perdre de l'argent, où allez-vous trouver l'argent qui va permettre d'équilibrer les dépenses ?* ». Bien évidemment, vous le souhaitez, c'est le rôle de toute opposition, et je ne vous en fais pas le reproche, mais ces taxes sont toujours supérieures à celles que nous proposons.

Quelle est cette équation miraculeuse de recettes sur lesquelles tout le monde est d'accord, alors que l'on n'est pas capable de définir quels sont les choix que l'on ferait par rapport à telle dépense de l'année précédente pour la diminuer au profit d'une nouvelle dépense de l'année nouvelle ? D'ailleurs, excusez-moi, je fais un rappel de ce que je connais, mais pour vous, le passé n'existe pas. Il n'y a aucune trace du passé. Il vous intéresse quand vous parlez du bilan, mais il ne vous intéresse pas quand vous parlez de l'inscription dans la durée de l'analyse qu'il faut en faire. Lors du vote du budget 2020, je me souviens que l'élu d'alors, qui dirigeait la liste grâce à laquelle vous êtes aujourd'hui conseiller municipal, a déclaré que comme il n'y avait aucune marge et que – je reprends pratiquement mot pour mot ces termes – quiconque à notre place ne pourrait pas mieux faire, il ne s'opposerait pas cette année au vote du budget, mais il s'abstiendrait. C'est une simple référence, bien sûr, à laquelle vous n'êtes pas tenus de vous aligner, mais que je veux quand même rappeler, parce que tout cela est quand même l'inscription dans la durée, à la fois de l'appréciation que l'on porte des choses vraies, réelles, exactes et vérifiables par tout le monde, et non pas le reste.

Oui, je suis désolé, cela ne vous fait pas plaisir. Vous auriez aimé dénoncer une année de plus une épargne nette négative. Patatras ! On aura une épargne nette qui va être extrêmement positive. C'est le fruit d'un travail exceptionnel de nos services. Bien sûr, je remercie l'ensemble de nos agents par l'intermédiaire de notre direction générale ici présente ce soir. Je remercie également tous les élus de la commune, chacun, pour ceux qui exercent une délégation, d'entre eux faisant au côté de nos agents ce qu'il faut pour promouvoir nos politiques tout en leur permettant de réaliser ses ambitions avec les crédits que nous votons et qui sont mis à la disposition du fonctionnement du service dont ils ont la charge. Oui, après toutes ces années où l'on a perdu 1, 1,2, 1,3, 1,4, 1,5, 1,6 et aujourd'hui 1,7 million d'euros, l'épargne nette de la commune a été altérée, mais notre travail en profondeur a permis que dès cette année 2020, malgré la crise sanitaire, nous puissions rétablir les choses. Oui, et il faudra trouver le moyen dans tous les sens pour en faire un élément critique, cette année, parce que tout a permis, grâce à notre travail, d'y parvenir, nous allons pouvoir présenter et faire adopter – et j'accepte l'augure du propos de Madame Méjias tout à l'heure – un budget qui n'aura pas besoin, pour être présenté en équilibre de manière sincère, de bénéficier du résultat du compte administratif de l'année 2020. Nous voterons le compte administratif après avoir voté le budget en avril ou en mai. Cela dépendra bien sûr de la capacité d'en affiner de manière définitive, au centime près, entre nos comptes et les comptes de notre trésorier, la réalité constatée.

Vous dites qu'il n'y a pas de soutien aux plus démunis. Je suis désolé de constater, quand je signe les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de constater que toutes les délibérations d'aides justement aux concitoyens qui en ont le plus besoin sont signées à l'unanimité. Si cela ne va pas, pourquoi le vote-t-on ? Quant au fait qu'il n'y ait pas de soutien aux commerces, qu'il me soit permis de dire que tout le monde en France a fait et continue à faire des efforts comme il peut le faire au niveau communal pour accompagner nos commerçants qui sont en difficulté et qui vont continuer à l'être, et certains d'entre eux ne se relèveront peut-être pas de la crise que nous traversons. Toutefois, nous n'avons pas à rougir, et d'ailleurs, personne ne nous en a fait le reproche, de ce que nous avons fait. Cela a été soutenu, je peux même dire plutôt « plébiscité » par un nombre très important de nos concitoyens qui ont participé, en soutien aux commerçants de la

commune, à toutes les actions que nous avons impulsées et qui leur ont permis de ne pas se sentir seuls et de bénéficier de ce retour en grâce. C'est peut-être une des rares choses qui restera positive de la crise sanitaire, de la proximité, y compris de la proximité de nos commerces.

Oui, je suis à nouveau désolé de vous donner raison. Le résultat financier de la commune en 2020 sera bon. Vous auriez tant aimé qu'il ne le soit pas. Il sera bon, tant pis pour ceux qui auraient souhaité qu'il ne soit pas bon. Vous avez une fois de plus parlé de ce que j'appelle « la recette xxxxxxxx », pour parler de notre ex-agent qui avait commis quelques méfaits pour lesquels il a été condamné en correctionnelle. Je vous le rappelle tout simplement, parce qu'à force d'utiliser ce seul argument, j'ai deux observations. La première, c'est que vous n'en avez pas d'autres, et la deuxième, c'est qu'il va finir par s'user. Je vous rappelle que cette recette est comptablement neutre. « Dépenses = recettes » en fonctionnement, « dépenses = recettes » en investissement, et nous serons peut-être tous là dans 199 ans pour constater que nous avons bien fait d'inscrire cette recette, puis ces dépenses et recettes dans notre budget, puisqu'enfin, nous n'aurons plus à le faire. C'est vrai que ce sera de l'histoire et que l'histoire ne fait pas partie des perspectives de ceux qui en avaient pourtant fait leur métier pendant un certain temps.

J'ai parlé de l'impact des baisses des dotations. J'ai parlé de la réduction des dépenses de fonctionnement. Je voudrais dire deux mots sur vos interrogations sur les parkings. Ce n'est pas inventant quelque chose avec affirmation que cela fait de cette chose fausse une vérité. Vous ne trouverez aucun document écrit, ou éventuellement oral, pour peu que quiconque envisageât d'enregistrer quiconque contre son gré, mais peu importe, où il aura été dit que la réfection du parking que l'on appelle « Lidl », mais qui est finalement le parking Picasso, ne serait pas à la charge de la commune. C'est notre volonté d'accompagner l'effort substantiel qui sera réalisé par Lidl pour ce qui le concerne, et par le propriétaire Pp Invest pour ce qui le concerne pour le reste de l'ensemble commercial, donc de la galerie marchande. C'est la volonté de la commune, oui, de l'accompagner, et de l'accompagner en mettant au goût du jour, en termes totalement différents de ce qui était le goût du jour il y a 15 ans ce parc de stationnement. Notre volonté que certains apprécient et que d'autres n'apprécient pas est de rendre perméable ce qui ne l'est plus, parce que c'est vrai, il y a un certain nombre d'années, il fallait que toutes les voiries publiques soient propres, nettes, qu'à la limite, on puisse se mouiller un peu les pieds, mais que cela ne soit pas plus, et se les croter, certainement pas. Il ne fallait pas qu'une seule herbe dépasse. Il fallait que les pelouses des espaces publics soient tondues, qu'il ne dépasse pas plus d'un centimètre.

Les choses ont changé, et heureusement. La gestion différenciée des espaces naturels des communes fait que maintenant, et il a fallu que nos concitoyens s'y habituent, un volume important de nos espaces publics n'est plus tondu, ils sont fauchés, avec quelquefois une fauche annuelle pour la biodiversité. J'entends aujourd'hui, et c'est public, que certains élus qui contestent nos choix disent qu'il n'y a aucune matière ni aucune priorité à essayer de rendre une partie du domaine public, parce que c'est le cas, perméable, alors qu'aujourd'hui cela ne l'est plus. Dont acte ! Je fais ce choix de dire : *« nous devons trouver, dans le cadre de la collectivité publique, toutes les niches par retour de la perméabilité des sols quand c'est sous notre responsabilité »*. Cela me permet de rappeler quand Lidl avait souhaité s'installer et avait formulé à l'époque une demande d'avoir deux entrées et sorties, alors que jadis, avec Atac, il n'y en avait qu'une, pour ceux qui se souviennent de cette histoire un peu ancienne. Excusez-moi, mais je fais toujours référence à ce qui s'est passé, parce que ce qui s'est passé est vérifiable, plutôt qu'à ce qui va se passer, parce que ce qui va se passer n'est pas encore atteint. À l'époque, les souhaits de Lidl étant vraiment très forts, on avait dit : *« si vous voulez une entrée avec un petit giratoire sur la rue Jean-François Millet, OK, mais c'est à vous de le faire. On vous donne l'autorisation de le faire, mais comme nous n'avons pas prévu de le faire, faites-le »*. Lidl est intervenu sur notre domaine public, parce que c'était l'accord que l'on avait passé avec eux et qu'il leur semblait important d'apporter cette contribution, parce qu'ils avaient conscience qu'ils

nous en demandaient plus que ce que nous étions en situation de faire. Là, nous ne sommes plus du tout dans cette situation.

La commune, dans le cadre de sa politique de retour à une perméabilité amplifiée des sols, apporte son concours à une opération globale, comme elle le fera dans l'opération Allende. Nous étions en discussion positive, comme toujours, avec un résultat évidemment positif, à l'agglomération pour parler des travaux qu'il va falloir réaliser, financés par l'agglomération et tous les partenaires financiers que sont l'État, la Région et le Département, pour préparer la venue d'une délégation étrangère de haut rang en discipline gymnastique féminine pour les JO 2024. Oui, nous avons annoncé que nous allions consacrer une dépense communale à la rénovation complète de l'espace que je n'ose pas aujourd'hui appelé « parking » devant le collège Les Cités Unies, l'école de l'Orée du Bois et le complexe sportif Salvador Allende, dans la même optique de la perméabilité retrouvée de ce sol. Cela me permet d'aborder l'Abreuvoir. Je veux bien entendre beaucoup de choses répétées toujours sur le même mode, qu'à force de dire ce qui est faux, cela va bien être considéré comme étant vrai, mais là, certainement pas. Cela fait dix ans au moins que je demande aux propriétaires de l'Abreuvoir de remettre à la commune, dans l'état où il se trouve aujourd'hui, ce parking qui, je vous le rappelle, et cela fait peut-être un peu différence par rapport à la présentation un peu rapide que vous en avez faite tout à l'heure, est une propriété privée aujourd'hui. Enfin, nous allons y arriver.

J'ai dit à l'époque qu'alors que normalement la commune accepte la rétrocession d'un espace privé dans le domaine communal qu'à condition que cette rétrocession se fasse d'un équipement remis à neuf, j'avais tellement honte de ce parking privé tel qu'il est aujourd'hui, propriété privée, que j'étais prêt à faire en sorte que la commune en devienne propriétaire tel qu'il est pour le rénover, parce que les propriétaires ne s'étaient jamais mis d'accord pour considérer qu'il y avait matière à rénover l'extérieur pour le rendre beaucoup plus attractif. C'est la contribution que la commune a souhaité proposer d'apporter à l'effort de rénovation qui a fini par unir ce qui n'avait jamais été le cas, à notre demande et sous notre forte pression, l'ensemble des propriétaires de l'ensemble des locaux commerciaux du centre commercial de l'Abreuvoir. Certains souhaitent que cela arrête d'être dans l'état où cela l'est ; cela fait dix ans que je le souhaite. Mais le temps que tout le monde se mette d'accord, qu'on remette la pression, que les assemblées générales de copropriétaires se tiennent, que les décisions soient prises et que cela soit formalisé par des documents notariés, oui, cela prend du temps. On n'arrête pas de relancer. On va y arriver, et je peux tranquillement espérer, même affirmer, que nous deviendrons assez rapidement maintenant propriétaires de ce parking du centre commercial de l'Abreuvoir sur sa partie rue de l'Abreuvoir, le reste à l'arrière restant propriété des propriétaires actuels, et que nous rénovons considérablement en lui redonnant enfin un aspect esthétique très agréable avec, toujours à la clé, cette volonté de perméabilité des sols. Je voulais le redire, parce que c'est quand même assez important de rétablir les choses.

Je dirai deux mots pour conclure mon propos. Sur le projet santé, là aussi, que l'on m'excuse de rétablir la vérité. Non, cela ne fait pas un an et demi que l'on en parle. Ce projet tel que nous allons le mettre en œuvre, avec les professionnels concernés, fait partie du projet que nous avons inscrit dans notre programme de mandat il y a dix mois. Nous avons l'intention de faire en sorte que tout le travail que nous avons commencé en décembre soit mené entre le 15 mars et le 30 juin pour avancer à bon pas autant qu'il aurait été possible de le faire, avec nos partenaires personnels soignants. On pourra toujours reprocher de ne pas avoir atteint cet objectif au 30 juin, mais il faudra être assez convaincant pour faire admettre à nos concitoyens que c'est du fait exclusif de la commune. Néanmoins, il est vrai que dès que nous avons été en situation, dans l'éclaircie entre septembre et novembre, petite éclaircie où nous avons tous cru que le rythme et nos pratiques habituelles allaient pouvoir reprendre le dessus, nous avons saisi cette éclaircie pour lancer la démarche en direction des professionnels de santé. Cette démarche est engagée. Elle fait l'objet d'un travail de réflexion conjoint, chacun étant d'accord pour assumer sa part de responsabilité, la responsabilité des professionnels de santé étant d'aider la collectivité à définir les besoins pour ensuite qu'ensemble, on

essaie de déterminer dans quelles conditions, à la fois de disponibilité de locaux, de calendrier, de charges, de tout ce qu'il y aurait à mettre en place, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Tout ce travail est engagé et nous allons tout faire pour que dans l'année 2021, nous ayons, avec les professionnels de santé, écrit le scénario de ce qui aura à ce moment-là toute capacité à se développer. Je n'insulte personne. J'ai eu l'occasion, dans le cadre d'échanges informels qu'il m'arrive d'avoir avec certains collègues, et en particulier – pourquoi pas – de l'opposition, d'échanger sur le sujet avec un nos collègues d'un groupe d'opposition. Je lui disais que l'idée d'un centre de santé qui était un peu notre idée, de locaux à mettre à disposition des personnels de santé, n'était certainement pas exclue, mais nous savons très bien, et l'intéressé ne peut pas l'ignorer d'ailleurs, je le connais trop, son honnêteté intellectuelle également, pour penser qu'il fera l'impasse du coût que représenterait pour la collectivité un équipement communal qui se voudrait être un centre de santé communal avec, à sa charge, bien sûr, l'ensemble des coûts financiers. Il ne faut rien exclure. En tout cas, il est sûr que nous allons, non pas en imposant quoi que ce soit, parce que nous serions les meilleurs, mais en mettant en place une démarche, ce qui est fait, et en la menant conjointement, nous allons définir de quoi faire en sorte d'améliorer la situation.

Je peux vous dire que les professionnels de santé que nous avons reçus au mois de décembre avec Patrick Sédard ici même dans cette salle, étaient enchantés de voir la disposition d'esprit de la commune qui n'était pas de dire « *on a décidé que* », mais « *nous voulons, avec vous, faire le diagnostic qui vous permettra de nous faire des propositions, ce qui nous permettra ensuite de prendre nos responsabilités dans le respect le plus abouti possible des propositions que vous ferez, et en tenant compte bien évidemment toujours de nos capacités budgétaires* ». Je rappelle qu'un centre de santé, c'est tout sauf une compétence obligatoire de la commune. Si nous voulons mettre à disposition des professionnels de santé le moyen de mieux exercer leur activité, de mieux attirer de nouveaux confrères, donc de mieux répondre, dans la diversité et dans la quantité, aux attentes de nos concitoyens, nous n'allons pas nous priver de les accompagner pour y parvenir. Je tenais également à rappeler cela.

Un petit mot sur l'emprunt. Là aussi, je suis désolé. On est dans la plaque. Quand on dit les choses, il faut les dire complètement, et les dire complètement, c'est dire qu'en France, une commune de notre taille a un endettement moyen de 1 032 €. Si la commune de Combs-la-Ville, dans le budget qui sera voté le mois prochain, empruntait les 2 millions d'euros auxquels il est fait allusion ici, parce que c'est à peu près l'épure actuelle, avec ces 2 millions d'euros, elle serait à 620 €. Ce sont 1 032 € **pur** la moyenne nationale, 620 € pour nous. Il y a de quoi effectivement envoyer la police financière nous sortir avec des fourches pour dire que nous gérons extrêmement mal les finances de la commune. D'ailleurs, pour informer tout le monde, je dis de manière un peu amusée que la vive recommandation de l'État pour lui-même et pour l'ensemble des collectivités est d'autofinancer avec des éléments de leurs patrimoines qui peuvent tout à fait le permettre, la partie la plus importante dorénavant de leurs investissements. C'est vrai, on est à Combs-la-Ville, et à Combs-la-Ville, il ne faut surtout pas faire comme les autres. Nous avons largement les moyens de ne pas faire ce qui est recommandé et que l'État fait lui-même. Tout le monde le sait et vous nous démontrez comment y parvenir. Je rappelle que si nous empruntons 2 millions d'euros cette année, le taux d'endettement de la commune sera de 55,97 % par rapport à nos recettes réelles de fonctionnement, contre 70 % pour les communes de la strate. Ce sont des réalités. On peut essayer de faire tourner dans tous les sens, on peut s'efforcer de le faire, cela ne changera rien à la réalité. Comme le dit régulièrement la chambre régionale des comptes, la commune de Combs-la-Ville est une commune parfaitement bien gérée, en bon père de famille, ce qui ne l'empêche pas de réaliser un certain nombre d'investissements très appréciés.

S'agissant de votre déclaration solennelle teintée de courroux sur le scandale que représente un bassin nordique, c'est noté, et ce sera probablement répété. Je ne veux pas être déplaisant, mais j'aime bien dire tout. Je rappelle que le ratio de désendettement sera de 13 ans, alors que l'on nous dit qu'il doit être entre 12 et 15 ans. Nous serons donc plus près des 12 que des 15, et ceci malgré les 2 millions d'euros. Effectivement, il y a matière à nous fustiger et à dire qu'à partir de ces orientations, il faudra interpeler le maire de Combs-la-Ville sur les choix, notamment fiscaux, puisque j'ai même entendu dans un précédent Conseil que c'était évoqué. Quels sont les choix fiscaux aujourd'hui ? C'est d'augmenter la taxe foncière. Point ! Il n'y a pas d'autre choix fiscal que cela. Comme vous avez vous-mêmes déclaré, et cela me soulage, que c'est totalement impossible par les temps qui courent, ce qui veut dire que si les temps ne couraient pas de la même manière, cela deviendrait possible. Nous nous retrouverons devant l'équation « *on a la même somme d'argent, vous voulez faire différemment et plus. Comment faites-vous ?* » Parce que l'on vous posera la question, bien évidemment. La critique est aisée, mais l'art est difficile. Nous, nous réussissons l'art, essayez au moins de réussir la critique.

Je suis désolé, je n'ai pas repris tous les points que vous avez évoqués. J'avais pris en note un certain nombre d'entre eux. Il me semblait utile de compléter l'excellente présentation qu'a faite Marie-Martine Salles du rapport d'orientations budgétaires. Pour conclure notre débat, une brève intervention de la part de ceux qui l'ont souhaité, puis nous passerons au vote. Monsieur Prilleux et Madame Méjias, dans cet ordre. Je ne sais pas si Madame Méjias a levé la main avant. Je donne la parole à Monsieur Prilleux tout d'abord.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie pour ces très longues explications. Je voulais juste vous rappeler deux choses. Premièrement, nous sommes deux groupes d'opposition. Dans votre réponse, vous avez mélangé, assimilé deux interventions différentes. On ne sait plus qui a dit quoi, alors que nous avons dit des choses différentes les uns des autres. S'agissant de ce que vous avez dit sur l'autonomie financière, bien sûr, nous sommes tous d'accord sur le fait que la totalité des communes de France a connu – de notre côté, nous avons parlé d'une décennie – une diminution, puis une forte diminution des recettes. Je parle bien des recettes qui ont eu tendance, à partir de 2014 ou 2015, et nous le voyons très bien sur les documents d'analyse financière, à connaître une diminution importante des subventions de l'État. Cela veut dire, si j'ai bien compris, que si nous avons perdu en réalité, d'après les chiffres que vous nous communiquez, 7,7 millions d'euros de recettes, voire 9,4 millions d'euros pour 2021, effectivement, ces chiffres sont abyssaux, ils sont très importants. Qui pourrait dire le contraire ? C'est bien dans les choix, et des choix politiques sont en cause. Pourquoi ? Parce que sachant qu'à partir de 2014-2015, et depuis, sur une tendance d'une dizaine d'années, nous avons une diminution des revenus et des recettes.

En bon père de famille, sachant que nos recettes vont diminuer, il aurait été bon d'ajuster ces dépenses aux recettes. Ainsi donc, si je parle du projet du centre aquatique, par exemple, le premier projet était à 9 millions d'euros, et progressivement, on est arrivé à 12 millions d'euros, alors que l'on était à cette époque, en pleine diminution de nos recettes. Ce choix est contestable, monsieur, parce qu'en réalité, nous avons eu une diminution des recettes, nous le savions, et nous avons eu une augmentation des dépenses de prévision pour un équipement centre aquatique, effectivement le plus beau de toute l'agglomération, mais qui est peut-être surdimensionné et qui ne répond peut-être pas à notre capacité financière. D'ailleurs, pour pouvoir nous en sortir, nous avons vendu pour 10 millions d'euros en quatre ans. La démonstration est rapidement faite, il a fallu céder. Aujourd'hui, nous nous retrouvons en 2021, avec des recettes qui ne sont pas près d'augmenter, nous sommes tous d'accord, avec un levier fiscal bloqué et, en définitive, des choix restent à faire.

Je vous rejoins absolument totalement, Monsieur le Maire. Quand vous dites que c'est prioritaire pour l'un et pas pour l'autre, oui, c'est ce qui nous distingue, monsieur. Notre groupe ne ferait pas les

mêmes choix que vous. Ce groupe est nouveau. Il se distingue de ce qui s'est passé avant, même si c'était notre tête de liste. Aujourd'hui, nous avons nos analyses, nos idées et nous les défendons. Sur ce qui correspond à ces priorités, oui, il y a discussion, c'est-à-dire que l'orientation budgétaire...

Réactions de la salle.

M. Gilles PRILLEUX

Est-ce que vous permettez ? Me laissez-vous finir ? Vous avez laissé Monsieur le Maire parler pendant une heure.

M. le Maire

Monsieur Zaoui, soyez correct, s'il vous plaît ! Je vais demander à Monsieur Prilleux qui a annoncé que son intervention serait brève...

M. Gilles PRILLEUX

Non ! C'est ce que vous avez souhaité, ce qui n'est pas tout à fait pareil.

M. le Maire

Vous n'avez pas dit que vous seriez long. Vous pouvez prendre tout le temps que vous voulez, ce n'est pas un sujet, mais je vous donne la parole.

M. Gilles PRILLEUX

L'orientation budgétaire, si j'ai bien compris, est quand même un lieu où l'on peut commencer à discuter des choix possibles, des orientations. Si l'opposition, c'est de ne rien dire, si les autres groupes ne peuvent pas dire grand-chose, où est la démocratie ? Je suis désolé. Même si Monsieur Zaoui s'impatiente, nous avons nous aussi nos idées. Nous nous posons donc effectivement la question des priorités. Sur la piscine, nous l'avons dit, c'est fini. Maintenant, sur d'autres sujets, oui, nous pensons qu'il y a des priorités. Les priorités sont d'abord de penser aux familles et aux enfants de cette ville. Quand on pense que vous allez vendre le centre de loisirs du Chêne qui est vétuste, parce que vous n'avez rien fait pendant des années et des années pour le rendre en bon état, le rénover et le maintenir en bon état, oui, monsieur, ce sont des choix. Notre choix serait plutôt de conserver le centre de loisirs du Chêne, de donner une priorité aux familles et aux enfants en mettant des moyens pour cela. C'est une des réponses, Monsieur Zaoui.

Bien évidemment, sur la question de la gestion différenciée, j'y suis très sensible et nous y sommes tous très sensibles. Depuis une dizaine d'années, on parle de plus en plus de la gestion différenciée. Cela fait même 20 ans que dans les écoles de paysage, on parle de gestion différenciée. Si vous voulez, je peux en parler. Sur la perméabilisation des sols, oui, bien sûr, tout le monde sera d'accord avec vous, mais regardez ce qui s'est passé sur la rénovation du kiosque et de la rue du Bois l'Évêque, vous voyez bien que là, nous avons un léger différend entre ce que vous avez annoncé et ce qui s'est fait dans la réalité. Ce qui m'intéresse aujourd'hui est de dire « *oui, nous remettons en cause certaines priorités* ». Nous pensons qu'il faudrait d'abord et avant tout essayer de mettre des moyens financiers pour les familles et les enfants, pour faire en sorte que dans une période de crise économique, le prix des cantines, par exemple, non seulement n'augmente pas, mais diminue, et c'est ce qu'il s'est passé cette année. Si nous regardons les prix en 2021, ils auront augmenté. Certaines familles sur les premiers indices ne peuvent plus payer, elles sont en difficulté. Oui, ce sont des priorités. Il y a des priorités budgétaires, c'est un choix, et les choix que vous faites ne sont pas les nôtres. Aujourd'hui, nous avons besoin de le dire, parce que nous représentons aussi une partie de la population.

M. le Maire

Madame Méjias avait demandé la parole. Je la lui donne.

Mme Anne MEJIAS

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord faire une remarque. Dans votre exposé, vous avez donné le nom de l'agent condamné. Pour le compte rendu, il serait peut-être plus normal de garder l'anonymat. Sans cela, je crois que nous pourrions avoir des petits problèmes. D'ailleurs, j'ai formulé auprès de vos services une demande de communication concernant la décision de justice qui concernait les personnes incriminées. Je vous ai fait cette demande ce matin, bien évidemment en vous demandant d'anonymiser la décision. *A priori*, connaître le nom des personnes ne nous intéresse pas.

Monsieur le Maire je voudrais juste faire une remarque. Je crois que votre malthusianisme a été rattrapé par la gestion de la dette publique. La dette publique est un énorme débat politique. Je voudrais simplement vous faire remarquer une chose. Je suis toujours étonnée. Vous avez fait des choix politiques et vous avez choisi de vous allier à la République En Marche. Je suppose que vous le faites, j'imagine, avec l'Association des Maires de France, mais je n'en sais rien. Vous avez évoqué la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel à propos de la suppression de la taxe d'habitation, ce qui me semble d'ailleurs être une bonne idée d'un point de vue juridique. Néanmoins, je suis toujours étonnée de vos choix politiques. Merci.

M. le Maire

Pour reprendre votre dernière remarque, excusez-moi d'être précis sur ce que je dis. Je n'ai pas dit que nous étions en train de réfléchir à trouver le moyen de saisir le Conseil constitutionnel sur la suppression de la taxe d'habitation. J'ai dit que l'autonomie financière des collectivités territoriales étant un principe constitutionnel, nous étions en train de réfléchir au niveau de l'Association des Maires de France, et d'ailleurs, je l'ajoute, de l'Association des Maires d'Île-de-France, dont je suis également membre du bureau, pour demander au Conseil constitutionnel par le premier biais que nous trouverons et qui nous permettra de l'atteindre, avec bien sûr le filtre que l'on connaît des tribunaux administratifs, puis du Conseil d'État (j'en sais quelque chose, faisant référence à Grand Paris Sud). C'est de cela qu'il est question. Il s'agit de saisir le Conseil constitutionnel du fait que l'État fait perdre progressivement aux collectivités ce qui est leur droit constitutionnel, c'est-à-dire l'autonomie financière. Il faut être précis. La suppression de la taxe d'habitation concourt à aggraver la perte d'autonomie financière, mais ce n'est pas que cela. Je tiens à le redire.

En ce qui concerne ce que vous avez dit, Monsieur Prilleux, oui les groupes d'opposition sont ce qu'ils sont. Ils ont leur identité, leur originalité. D'une manière générale, ce qui rend peut-être d'ailleurs les équipes que j'ai présentées devant nos concitoyens avec un certain succès depuis 25 ans assez attractives, c'est qu'en matière de gestion locale, j'ai tout fait et je continuerai à tout faire pour que des pré-supposés d'ordre politique national ne viennent pas empêcher que des sensibilités qui ont une volonté de contribuer à un effort collectif, puissent le faire à mes côtés. Je ne parle pas de majorité ou d'opposition. Je suis très humblement un élu de la commune, et je crois que les élus de la commune ont une responsabilité en cette année 2021, plus que jamais, à savoir celle de tout faire pour privilégier sans se renier ce qui peut aller dans le sens de l'intérêt général, plutôt que de persister, ce qui est la tendance un peu naturelle d'élus de l'opposition, à aller toujours chercher quelquefois maladroitement et à mauvais escient, ce qui pourrait nourrir une opposition de nature régulière et quasi systématique au détriment de l'intérêt général. C'est exactement ce que je pense, et je l'exprime aujourd'hui avec beaucoup de tranquillité.

Je vais reprendre l'exemple de la piscine pour vous dire que vous faites une erreur de fond, que vous avez déjà commise, mais là, elle est encore plus manifeste, entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Je vais vous le dire très simplement. Si nous n'avions pas eu de contrat avec le Département, si l'État n'avait pas décidé – c'était d'abord le CNDS et cela a été ensuite une autre dotation – de nous accompagner, si la Région ne nous avait pas accompagnés – je remercie le défunt

président Devedjian d'avoir dit à Valérie Péresse « *ma piscine pourra attendre. Donne à Guy Geoffroy la subvention à laquelle ma commune pouvait prétendre et que je préfère lui voir proposer* » – si nous n'avions pas eu la capacité à flécher nos fonds de concours de l'Agglomération vers cet équipement pour que justement, aucun centime du budget d'investissement ordinaire de la commune, donc par voie de conséquence, aucun centime de l'autofinancement par la section d'investissement n'aurait été utilisé, la piscine n'aurait pas été faite. Soit nous la faisons, et cela ne coûte rien au budget communal *stricto sensu*, ce qui est le cas, soit nous ne l'aurions pas fait et vous n'auriez pas la possibilité de dire que des choix avaient conduit à dépenser de l'argent du budget communal, sous-entendu du budget de fonctionnement, ce qui n'est absolument pas vrai, c'est même tout à fait l'inverse. Ce sont deux choses différentes.

Je ne veux pas vous faire de procès, mais la compréhension de ce qu'est un budget de fonctionnement, de ce qu'est un budget d'investissement et de ce que sont les concours externes aux ressources propres tirées du budget de fonctionnement de la commune pour contribuer à un budget d'investissement, se construit. Vous mêlez des choses qui, en l'occurrence, n'ont surtout pas vocation à être mêlées. La piscine telle que nous l'avons réalisée s'est faite, parce que nous avons réussi à générer, hors budget communal, toutes les recettes permettant de la construire. Sinon, elle ne se serait pas faite et il n'y aurait pas eu, au profit de je ne sais quel choix politique différent, de nouvelles dépenses de fonctionnement possible, parce que l'on aurait pu consacrer l'argent que l'on n'aurait pas consacré à la piscine, à de nouvelles dépenses de fonctionnement. Vous évoquez des dépenses de fonctionnement, et non pas des dépenses d'investissement. Il faut quand même être *clean*. Permettez-moi de vous dire que le budget n'est pas passé de 9 millions d'euros à 12 millions d'euros. C'est totalement faux. L'enveloppe prévisionnelle de notre projet de piscine a été tenue dans des conditions exceptionnelles seules – je parle sous le contrôle *a posteriori* de Christian Ghis – à hauteur de 2 ou 300 000 €. Les réévaluations prévues dans le contrat initial et qui se sont appliquées durant toute la durée de l'opération ont fait que nous sommes passés du budget initial de tant à tant plus 2 ou 300 000 €, ce qui est prévu dans tout contrat.

Ce sont les réévaluations en cours de contrat, réévaluations prévues de manière très précise. La différence, c'est la TVA. On ne peut pas dire cela, et ce n'est pas bien quand on est un élu communal d'utiliser des valeurs de nature différente. Le budget d'investissement de notre centre aquatique a été tenu de manière exemplaire. Toute idée de présenter le montant initial hors taxes et de le comparer au montant présumé final toutes taxes comprises ressemblerait à quelque chose que je n'ose pas qualifier ici et que je n'aurais pas à qualifier, parce que bien sûr, cette présentation ne sera pas faite.

En ce qui concerne la rue du Bois l'Évêque, nous avons travaillé avec le Conseil de quartier du Bois l'Évêque pendant des mois et des mois pour monter ce projet et pour qu'il soit réalisé au mieux de ce que nous disaient les habitants qui représentaient leurs concitoyens au sein de ce Conseil. Je me souviens d'ailleurs que lorsqu'avec le directeur des services techniques de l'époque, nous sommes venus présenter en Conseil de quartier le projet qui découlait de ce qui s'était dit et de ce que nous en avions traduit dans la réalité dessinée, la première réaction des membres du Conseil de quartier a été : « *on ne croyait pas que vous tiendriez compte à ce point de ce que nous avons dit autour de la table du Conseil de quartier* ». Oui, cela a été conçu à une époque où nous n'avions pas encore la conscience que nous avons aujourd'hui, aussi forte de la nécessité de faire plus de perméabilité des sols, mais vous remarquerez qu'en certains endroits, et notamment à l'entrée de la rue du Marché, juste après le feu rouge, là où il y avait un terrain de boules qui ne servait plus à rien, nous avons fait des places de stationnement supplémentaires, parce qu'il en manquait et c'est réalisé de manière totalement poreuse, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'imperméabilisation du sol à cet endroit et nous y avons veillé. Là aussi, je voulais vous le rappeler.

Je termine sur la cantine. Vous savez ce qu'est le quotient familial. La charge pour le budget de la commune du fait, oui, d'une paupérisation générale, d'une perte de niveau de vie générale de notre

population, qui se produit dans l'ensemble des 36 000 communes de France, fait que la part du budget communal, c'est-à-dire de tous les autres, y compris de ceux qui n'ont pas d'enfant dans les écoles, pour l'équilibre entre ce que coûte le service de la restauration et ce qui est demandé aux familles, donc la part de chacun des autres contribuables, ne cesse d'augmenter. Je reviens à ce que je disais tout à l'heure. Lorsque le Conseil d'Administration du CCAS est sollicité pour aider des familles en difficulté, il le fait systématiquement, et ce à l'unanimité. Je peux vous dire, et Cyril Delpuech en est témoins, qu'il m'arrive même de prendre, certes, pas tous les jours, parce que nous n'avons pas de demandes tous les jours, des décisions en cours d'année pour tenir compte de la situation qui a évolué dans des proportions tellement importantes et tellement imprévisibles qu'il nous faut, nous, collectivité publique, en tenir compte, visant à ce que certaines familles voient, par décision du Maire – j'en suis confus, mais je le fais – leur quotient abaissé par rapport à ce qu'il est compte tenu des derniers revenus de référence en date, dont nous nous servons d'habitude pour établir le quotient.

Il nous arrive d'anticiper la chute du quotient de quelques mois pour permettre à des familles de payer la part qui leur revient dans le repas de leur enfant. Je ne connais pas de situation de famille qui a dû renoncer, faute d'aide communale, au service de la restauration municipale pour les raisons que l'on peut craindre. Je peux même dire que nous avons pensé à un certain moment que le volume global rationnaire à notre restauration municipale baisserait. Or ce n'est pas le cas. Notre volume global à la restauration se maintient. Je dois dire que de surcroît, il se maintient avec une satisfaction sur la qualité et la diversité des menus qui est de plus en plus appréciée par nos concitoyens. Là aussi, gardons un peu de retenue par rapport à des sujets sur lesquels il est facile de faire rapidement une présentation caricaturale, donc erronée des choses. Je vous remercie. Il y a une dernière intervention, ce qui permettra à chaque groupe d'avoir eu deux fois la parole.

M. Éric ALAMAMY

Merci, Monsieur le Maire. J'ai une simple remarque à faire sur la piscine. Le premier jour de l'ouverture, 360 élèves sont venus prendre des cours de natation. Après, on nous dit que l'on ne pense pas aux familles ! Merci.

M. le Maire

Très bien. Je vais mettre aux voix ce rapport d'orientations budgétaires en remerciant tous ceux qui ont participé au débat. Qui est favorable à son adoption ? Y a-t-il des avis contraires ? 7 avis contraires. Y a-t-il des abstentions ? Aucune. Il est donc adopté. Je vous en remercie. Je vous remercie également d'excuser la longueur du débat, mais je n'en suis pas l'unique responsable.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 7 (M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires 2021 soumis au débat.

M. le Maire

Le point suivant que nous présente également Marie-Martine Salles concerne la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant des mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Très bien. N'y a-t-il pas de remarque ni question sur ce point ? Je vais le mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire

Madame Salles garde le micro pour le point suivant concernant la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de Seine-et-Marne.

Mme Marie-Martine SALLES

Juste avant, nous pourrions traiter le dossier concernant l'accueil des stagiaires de l'enseignement.

M. le Maire

Je l'ai passé, j'en suis désolé.

Mme Marie-Martine SALLES

Ce n'est pas grave.

DÉLIBÉRATION N° 8 – ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET GRATIFICATION

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la demande de Monsieur le Trésorier de la Gestion Publique Locale, en charge de notre commune, sollicitant une délibération générique autorisant l'accueil et la gratification des stagiaires de l'enseignement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions mises en place pour l'accueil de ces stagiaires.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Très bien. S'il n'y a pas de remarque ni question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les dispositions mises en place pour l'accueil des stagiaires de l'enseignement et leur gratification.

M. le Maire

Nous passons au point n° 9 relatif au centre de gestion.

DÉLIBÉRATION N° 9 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la possibilité pour la commune de faire appel au Centre de Gestion de Seine-et-Marne sur des missions optionnelles qui lui sont confiées de par la loi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

S'il n'y a pas de question ni remarque, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

M. le Maire

Le micro se tourne vers Monique Lafforgue qui nous présente le point 10.

DÉLIBÉRATION N° 10 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 ENTRE LA COMMUNE ET LA MJC DE COMBS-LA-VILLE

Rapporteur principal au titre de la commission Animation, Épanouissement Culturel et Sportif : Madame Monique LAFFORGUE, conseillère municipale.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Éric ALAMAMY, conseiller municipal.

Mme Monique LAFFORGUE

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la convention que nous avons avec la MJC et qui est renouvelée chaque année. C'est donc une démarche un peu systématique. Je voudrais d'abord revenir sur un point. Tout à l'heure, il a été dit que le projet concernant la MJC serait dans les tuyaux depuis des lustres. Or tel n'est pas le cas. Ce n'est absolument pas le cas. C'est un nouveau projet. Nous nous sommes engagés durant la campagne électorale à redonner justement une nouvelle dynamique à la MJC en leur attribuant de nouveaux locaux, et en envisageant une construction ou d'autres locaux. Certes, nous avons toujours accompagné la MJC. En ce qui concerne les locaux, cela fait 25 ans que je me suis occupée de la MJC. Il est vrai que les locaux actuels ne sont pas forcément adaptés. On les a toujours aidés, et les ateliers ont été changés par deux fois, que ce soit l'atelier de poterie, l'atelier de modélisme naval, et surtout l'atelier d'aquariophilie qui ont d'abord été placés aux Violettes, là où l'on avait créé l'espace préadolescent. Ensuite, nous avons quand même construit l'espace Albert Camus où ils sont actuellement. Nous les avons donc toujours accompagnés.

Durant la commission, j'ai fait part des avancées de ce projet. Nous sommes actuellement en discussion. Nous nous réunissons. Jeudi prochain, nous avons une réunion avec la MJC. Nous travaillons en parfaite intelligence et c'est extrêmement positif. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet pour rétablir quand même la vérité.

Présentation :

Considérant que le dispositif de soutien mis en place par la commune en direction de la MJC justifie l'établissement d'une nouvelle convention chaque année, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat 2021 établie entre la commune et la MJC.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je voudrais donner deux ou trois informations complémentaires pour reprendre le propos liminaire de Monique Lafforgue. Nous avons toujours accompagné la MJC non seulement dans son fonctionnement, la preuve en est ce budget conséquent qui lui est alloué chaque année, mais également pour la mise à disposition de locaux, que ce soit sur le site historique où de nombreux travaux ont été faits, même si tout n'est pas possible dans un bâtiment aussi ancien, en particulier concernant l'accessibilité qui n'existait pas il y a quelque temps et qui est maintenant possible, mais cela ne remplace pas tout, sur l'espace Albert Camus et sur La Clavelière où nous avons mis à disposition le pavillon des artistes pour le cours d'art plastique. Tout ceci témoigne de notre volonté permanente d'accroître le potentiel d'animation en direction de tous les publics de cette belle structure communale qui, je dois le dire, du fait du soutien de la commune, fait partie des rares MJC à

encore exister et à encore pouvoir penser à l'avenir, donc former quelques projets que nous nous efforçons d'accompagner.

La seule demande que nous ne réussissions pas à satisfaire était celle d'un lieu d'accueil plus ouvert, plus confortable. Il est vrai que les conditions de l'accueil dans le bâtiment actuel sont un peu spartiates. Avec nos services techniques, nous avons beaucoup travaillé à essayer de trouver une solution sur le bâtiment existant, mais nous n'en avons pas trouvé. Bien sûr, le principe de ce projet peut être remis en cause, mais ce n'est certainement pas l'équipe municipale qui le fera. D'où le fait de réfléchir à de nouveaux locaux pour la MJC, pour mieux répondre que les locaux actuels à l'ensemble des besoins. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la MJC de préparer une sorte de MJC idéale, des locaux dont la surface lui semblerait idéale. Comme le disait Monique, nous nous revoyons cette semaine pour avancer à partir de ce document, de l'analyse que nous en avons faite et pour progresser. La preuve que cette commune est très soucieuse d'apporter à une structure partenariale de belle qualité et historiquement bien installée dans notre patrimoine communal qu'est la MJC. Nous savons que les publics concernés sont les jeunes et Dieu sait qu'il y a un nombre important de jeunes qui, au travers de l'ensemble des ateliers, bénéficient de la dynamique de cette structure. Je veux donc réaffirmer que nous prenons l'initiative d'une remise à plat de l'intégralité de la problématique des locaux d'activités de la MJC, ce qui n'est pas un sujet qui date de dix ans.

Nous avons, dans les dix années précédentes, et au début du précédent mandat en particulier, commencé à apporter une réponse qui a été beaucoup appréciée. Monique parlait de l'aquariophilie, du modélisme naval, de la céramique, de la poterie. Tout cela a déjà bénéficié de réponses, même au-delà de ce qui était souhaité. Je voulais vraiment préciser tout cela, parce qu'il me semblait très important de le faire, tout comme il est important de rappeler que les animateurs, que ce soit les professionnels, le directeur, ses permanents et l'ensemble de ses équipes, ainsi que les élus du Conseil d'Administration, sont enchantés de la main tendue de la commune, de la démarche engagée et qui va se poursuivre, je l'espère, avec le soutien de l'ensemble du Conseil Municipal durant les prochains mois et les prochaines années. Voilà ce que je voulais ajouter pour compléter l'information.

Je n'ai pas vu de main se lever. Je vais mettre aux voix. Anticipez-vous votre vote, ou souhaitez-vous prendre la parole ? Nous vous écoutons.

Mme Anne MEJIAS

J'ai une question concernant l'enveloppe budgétaire de la MJC. Madame Lafforgue a dit qu'il y avait 70 000 € consacrés aux salaires. Pourriez-vous nous indiquer de combien de salaires il s'agit ? S'agit-il d'un ou de plusieurs salaires ?

M. le Maire

Parmi les permanents, il y a deux permanents directement payés par la commune par le biais de cette subvention, à savoir la secrétaire, qui est d'ailleurs employée communale et qui est mise à disposition. Il y a bien sûr valorisation de ce montant dans la contribution de la commune. Il y a également le directeur. Ces deux permanents sont financés. C'est pour cela que c'est spécifié.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas abstention. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention de partenariat 2021 établie entre la commune et la MJC de Combs-la-Ville

M. le Maire

Pour clore l'ordre du jour et en excusant notre collègue Jérémie RANQUE de ne pas avoir pu nous rejoindre ce soir, un bref point sur la dernière délibération, qui est la modification des statuts du SIVOM.

DÉLIBÉRATION N° 11 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et développement durables : Monsieur Jérémie RANQUE, conseiller municipal délégué au développement et à la promotion des actions citoyennes en faveur du cadre de vie et de la propreté urbaine.

Présentation :

Considérant que le SIVOM a modifié ses statuts afin de changer la dénomination de l'un de ses membres, de modifier la composition de la section Propreté Urbaine ainsi que de renommer la compétence « déneigement » devenue « désherbage, salage et déneigement des voies de circulation », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de statuts du SIVOM et les modifications en découlant.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Je précise que la compétence « déneigement » s'applique toujours à cinq communes sur les 15 du territoire du SIVOM., les autres communes, la nôtre en particulier, faisant leur propre affaire de tout ce qui concerne le déneigement. Il s'agit donc, à la demande du Contrôle de Légalité de l'Essonne, de valider cette nouvelle nomination de la compétence « déneigement », sachant que cette fois-ci, nous avons demandé à la Préfecture, avant d'y procéder, si elle serait d'accord pour juger suffisamment claire cette appellation. Pourquoi dis-je cela ? Parce que derrière cela, le receveur, qui est le comptable du SIVOM, ne peut pas facturer à une commune une prestation si elle ne correspond pas à quelque chose d'expressément écrit dans les statuts. Tout cela est un peu tatillon, mais après tout, plus c'est précis, mieux c'est.

S'il n'y a ni remarque ni question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification des statuts du SIVOM.

Questions orales des groupes d'opposition

M. le Maire

Je vais clore l'ordre du jour et passer la parole dans l'ordre où je l'ai sous les yeux, au groupe « Agissons pour Combs » qui a posé deux questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

Groupe « Agissons pour Combs »

M. Gilles PRILLEUX

Vous avez annoncé la vente du terrain du centre de loisirs Le Chêne lors du Conseil Municipal du mois de décembre. Vous expliquez la vente de ce terrain en avançant l'état de vétusté de ce centre. Plutôt que de le rénover et de conserver un équipement nécessaire au plus grand nombre, vous préférez le céder pour construire une maison de retraite supplémentaire, spécifiquement dédiée à des travailleurs handicapés. Cela peut paraître louable. Or cette décision se fera au détriment des familles et des enfants de notre commune dans le seul objectif, à court terme, de faire apparaître dans les comptes administratifs un bilan plus présentable. Nous sommes opposés à cette cession. Ne restera qu'un seul centre de loisirs élémentaire alors que la ville est très étendue et que de nombreux parents n'ont pas de moyens de transport personnel. Un véritable parcours du combattant pour ceux qui vivent à l'opposé du centre Le Soleil.

Quels projets concrets avez-vous pour le centre élémentaire Le Soleil afin de le rénover et d'augmenter sa capacité d'accueil ? Quels seront les moyens de transport mis en œuvre pour faciliter le ramassage des enfants ?

M. le Maire

Merci. Je ne sais pas si ce sont des parents qui vous ont alertés, ou si vous avez dit aux parents qu'il fallait qu'ils s'alarment. L'histoire le démontrera. À mon avis, c'est plutôt moi qui ai raison. De plus, l'évocation de la possibilité qui reste très crédible d'une cession de ce site pour le projet de maison de retraite de travailleurs handicapés est une perspective plus que crédible, mais rien n'est décidé. Je ne voudrais pas non plus que par précipitation, vous fassiez déjà apparaître que c'est vendu, ce qui n'est pas vrai, et – pourquoi pas ? – que c'est vendu pour permettre l'équilibre du budget 2021. On ne sait jamais, votre hâte à travestir la réalité quelquefois pourrait se trouver un peu dépassée par son propre élan.

Sur le site en lui-même, l'accueil de loisirs du Chêne a son âge. Il est entretenu régulièrement. Rassurez-vous, il n'est pas dans un état de délabrement qui fasse que les enfants qui y sont accueillis seraient en situation de danger. Je tiens à le dire, parce que l'on ne sait jamais, un propos peut dépasser sa pensée, et quelquefois créer quelques inquiétudes supplémentaires. Il y a quelques signes de vétusté, notamment du côté de la toiture. L'ensemble des travaux nécessaires à terme pour une totale rénovation se monterait, d'après une première estimation faite il y a plus de deux ans déjà, à un peu plus de 400 000 €. Je viendrai tout à l'heure sur les chiffres des enfants correspondants et sur cette course effrénée à ne pas savoir comment amener ses enfants dans le centre de loisirs, ce qui serait déjà le cas aujourd'hui alors que rien n'a changé. Je cherche donc à comprendre. Tout cela a fait que nous avons fait le choix de construire un nouveau centre d'accueil maternel sur le site même de l'école du Chêne, ce qui est loin d'être un abandon des familles, mais plutôt une mise à niveau des équipements. La délibération a été votée et ses conséquences budgétaires seront intégrées au budget 2021.

En ce qui concerne la séparation des fratries, il y a à l'heure actuelle répartition des enfants des différentes écoles sur cinq accueils ouverts durant les mercredis et les vacances, sachant qu'il n'y a pas les mêmes agréments selon les sites maternels ou élémentaires. La réalité que nous prenons en compte, parce que nous sommes des gens à l'écoute et pragmatiques, c'est que des familles avec

fratrie nous demandent régulièrement des dérogations pour regrouper leurs enfants sur un seul site. Concernant cette course infernale à ne pas savoir où mettre les enfants et qui conduirait à ce que l'on ait un enfant à un endroit et un autre enfant à un autre endroit, que l'on n'ait pas de véhicule pour les emmener, c'est exactement l'inverse. Les familles nous disent : « *nous rencontrons des difficultés à emmener notre petit de maternel à tel endroit et notre grand d'élémentaire à tel autre endroit* ». Nous accordons aujourd'hui des dérogations de secteur pour permettre le regroupement des fratries. Parfois, ce n'est pas très facile de le faire, parce qu'il faut avoir des capacités d'accueil.

Là où il y a cinq centres aujourd'hui, avec des difficultés que nous rencontrons de toute nature, nous en aurons trois demain, trois maternels, aujourd'hui un élémentaire et un maternel/élémentaire et nous aurons trois centres Beusoleil à nous et Le Soleil. L'intérêt de la décision est un confort et un gain de temps pour l'accueil des fratries qui seront sur le même site. Je répète : confort et gain de temps pour l'accueil des fratries qui seront sur le même site. Nous sommes totalement aux antipodes de cette décision qui pénaliserait les familles, avec la répartition des trois sites sur une bonne couverture géographique du territoire. Il y a Beusoleil, La Noue, Le Soleil. Il n'y a donc pas de transport en commun à prévoir. Pour les accueils pré et postsecondaires, avec la réalisation du tout nouveau bâtiment sur le site de l'école du Chêne, nous supprimerons le trajet entre l'accueil de loisirs et l'école du Chêne. Je pense que les familles et les enfants ne s'en plaindront pas.

Concernant les travaux sur Le Soleil, ce sont des travaux que nous faisons régulièrement pour rénover le bâtiment, ce qui engage depuis longtemps un volume financier assez important. Il n'y a pas de travaux d'agrandissement de prévus, pour la simple et bonne raison que la capacité globale proposée sur les trois sites sera de 324 places, alors que la fréquentation moyenne actuellement sur les cinq sites est de 283 enfants. Nous avons à l'heure actuelle une marge de 10 %, même un peu plus, par rapport aux demandes. Cette décision, contrairement à l'analyse trop partielle que vous en avez faite, n'est pas une décision péjorative pour les familles, et encore moins pour les petits, mais c'est au contraire une bonne décision qui va permettre d'adapter finement et avec des locaux améliorés, puisque neufs pour une partie, les conditions de leur prise en charge par nos services.

Vous avez posé une deuxième question. Je vous laisse le soin de le faire oralement.

Mme Laure MASSE

Je tiens à signaler que cette question me tient à cœur. Si je la pose, c'est parce que des Combs-la-Villais sont venus nous voir pour nous demander ce qu'il se passait. Comme nous commençons à être connus et à bien nous faire connaître sur le terrain, les Combs-la-Villais commencent à venir nous voir.

Nous avons tous pu constater dans Combs-la-Ville que le port du masque dans les rues n'est pas toujours respecté et qu'un certain nombre de commerces n'appliquent pas correctement les règles sanitaires, avec par exemple le refus de porter correctement le masque par des clients ou par certains commerçants, ou encore l'absence de jauges. Pouvez-vous nous préciser les missions de la police municipale concernant l'application des règles sanitaires au sein de la commune et les sanctions qui devraient être appliquées ?

M. le Maire

Merci de cette question. Que vous soyez attentifs à ces sujets ne me semble pas exceptionnel. C'est tout simplement ordinaire, et merci d'être aussi ordinaire que je le suis, et nous le sommes tous sur ces questions. Je suis d'autant plus attentif à cela que l'exemple me revient en vous écoutant. Il y a quelques mois, au printemps, j'avais dû en sortant de chez moi, intervenir juste en face de chez moi. Un petit groupe de quatre ou cinq personnes étaient autour d'un compteur électrique. Elles portaient un masque, mais elles n'étaient pas – loin de là – à un mètre les unes des autres, au point d'ailleurs que deux personnes à qui j'ai fait la remarque se sont immédiatement retirées pour respecter la

distanciation, mais pas toutes. Cela me revient pour vous témoigner vraiment tout l'intérêt que je porte également à cette question.

Concernant le port du masque, nous agissons. La police municipale intervient autant qu'il lui est demandé de le faire, la plupart du temps sur initiative ou appel des commerçants, pour leur propre commerce quand ils ne réussissent pas à faire obtempérer des clients, ce qui peut arriver. Étant moi-même un habitué de nombreux commerces de la commune, je suis plutôt frappé par le respect globalement très satisfaisant des conditions sanitaires dans chacun des commerces, et quelquefois, les riverains nous le font savoir. Il m'est arrivé d'ailleurs le jour de la rentrée scolaire – Cyril Delpuech était avec moi – devant l'école Beausoleil, de faire remarquer très aimablement et avec le sourire à quelques parents qui n'avaient pas de masque qu'il fallait qu'ils le portent. Ils se sont immédiatement excusés en sortant le masque de leur poche et se le mettant. Je sais donc de quoi il s'agit. Notre police municipale fait à longueur de journée de nombreux simples rappels de ce qu'est la loi, de ce qu'est la réglementation, et notamment de ce qui est prévu dans le département de Seine-et-Marne où le préfet a décidé le port obligatoire du masque dans tout l'espace public.

Il nous est arrivé d'aller au-delà du rappel de la réglementation et de verbaliser ceux que l'on pourrait appeler « des récidivistes », c'est-à-dire ceux qui sont vraiment connus pour cela, et ceux que notre police municipale, puisqu'elle m'en a rendu compte, appelle avec de nombreux guillemets « les fortes têtes », certains haussant le ton devant la police municipale, devant les commerçants ou autres riverains. Pour le nombre de personnes dans les espaces publics clos, c'est en fonction de la capacité d'accueil si elle n'est pas stipulée à l'entrée du commerce, mais vous faites tous le constat que chez votre boulanger, c'est marqué « 3 personnes au maximum dans le magasin » si la taille du magasin ne permet pas d'en avoir plus. Souvent d'ailleurs, les commerçants disent « pas plus de 2 ou 3 personnes, et pas plus d'une personne par famille », parce que si une famille vient et qu'ils sont trois, cela ne fait qu'une famille qui est servie, et les autres familles attendent derrière.

Nous avons menacé de verbalisation, mais je ne vous donnerai pas les enseignes, parce que j'ai eu à m'en expliquer avec leur responsable, rue Sommeville, dans le secteur plus ancien de la commune, mais également sur des secteurs où il y a un certain nombre de buralistes, notamment pas très loin de chez moi où je ne me suis pas fait vraiment depuis quelques mois un ami avec un commerçant à qui j'ai eu le culot de rappeler que pour lui et ses clients, la règle était la règle, et qu'il fallait qu'elle s'applique.

Un petit bilan de tout cela. Pour les verbalisations, sur l'année 2020, en mars 2020, dès le début du premier confinement, il y a eu deux amendes pour non-respect des règles sanitaires. Il y en a eu un peu plus (17) en avril 2020, 6 en mai et 3 en octobre. Entretemps, le déconfinement et le relâchement de l'été avaient fait que les contraintes étaient moins fortes, donc les contrôles moins nécessaires. Après cette petite éclaircie du début de l'automne, nous avons dû intervenir 8 fois : 8 verbalisations pour non-port de masque au mois de novembre et 5 verbalisations toujours pour non-port de masque au mois de décembre. La police municipale fait à la fois preuve de fermeté quand il le faut, mais également du discernement qu'il faut avoir dans le dialogue avec l'ensemble de ceux qui, quelquefois, se relâchent un peu.

Groupe « Combs à gauche, Ecologique, Citoyenne »

M. le Maire

Je vais maintenant passer la parole à nos collègues du groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » qui ont également présenté deux questions.

Mme Anne MEJIAS

Des modifications sont visiblement apportées à l'organisation du travail des assistantes maternelles familiales. Alors que ces dernières étaient soumises à l'obligation de venir non pas au RAM, mais à la crèche collective, je crois que c'est la crèche collective des Farfadets, une fois par semaine à leur convenance, il leur est maintenant demandé de venir à cette même crèche collective le mercredi. Pour les assistantes maternelles familiales qui ont de jeunes enfants scolarisés, venir le mercredi à la crèche collective leur impose soit de laisser seuls leurs propres enfants, soit de trouver une solution de garde pour leurs propres enfants. Aucune de ces deux solutions n'est concevable. Il s'ensuit une situation inédite où, à l'heure où nous écrivons ces lignes, une assistante a donné sa démission (j'ai appris depuis qu'après discussion avec la responsable, elle avait repris sa démission), et où d'autres assistantes maternelles, heurtées par ce changement dans l'organisation du travail, sont en arrêt maladie. Après vérification aucun avenant à leur contrat de travail n'a été présenté ni signé. Or s'agissant de « l'obligation nouvelle de venir un jour précis de la semaine » qui s'analyse comme la modification d'un élément essentiel du contrat de travail, un avenant au contrat de travail est nécessaire, ces salariées relevant d'un contrat de droit privé.

La mairie a-t-elle prévenu la CAF et les autorités de tutelle de ces changements ? Pourquoi la mairie n'a-t-elle pas préparé d'avenant modificatif au contrat de travail ? La mairie est-elle au courant du désarroi de certaines assistantes maternelles familiales face à cette situation qui met en cause au-delà de leur contrat de travail, leur équilibre familial ? Le dialogue a peut-être été renoué depuis, je ne sais pas.

M. le Maire

Vous m'en excuserez, mais je suis obligé de rectifier certains de vos propos tout d'abord, parce qu'il ne s'agit pas de la crèche collective, mais des locaux de la crèche familiale, ce qui n'est pas la même chose. Ce n'est même pas du tout la même chose. Deuxièmement, puisqu'il s'agit des assistantes maternelles de la commune, de la crèche familiale de la commune, elles ne sont pas sous statut de droit privé, mais sous statut de droit public. Deux éléments dans la formulation de votre question sont manifestement erronés, et il fallait les rectifier pour vous permettre de bien comprendre la situation. Il faut savoir que depuis toujours, nos assistantes maternelles de la crèche familiale accueillent des enfants à leur domicile, bien sûr, mais elles sont tenues de participer aux ateliers collectifs organisés par l'équipe encadrante de la structure. Cela figure d'ailleurs dans le règlement intérieur de la crèche familiale que nos assistantes maternelles de cette crèche signent au moment de la signature de leur contrat.

Dans l'article 5 du contrat de travail, il est écrit : « *la contractante exerce son activité professionnelle à son domicile dans la limite des conditions fixées par son agrément et sous l'autorité hiérarchique du cadre de santé directrice de la crèche familiale, et conformément au règlement des assistantes maternelles annexé au présent contrat* ». La ligne du règlement intérieur qui fait foi sur le sujet que vous évoquez est la suivante : « *B/ les activités en crèche : les assistantes maternelles sont tenues de participer à toutes les activités proposées par les crèches* ». Ce n'est donc pas au doigt mouillé et à la simple convenance éventuellement susceptible d'être modifiée d'un jour à l'autre de l'encadrement de la crèche familiale, mais c'est spécifiquement et précisément à la fois dans le contrat et dans le règlement qui s'y rattache. Nos assistantes maternelles travaillent cinq jours. Elles sont censées être disponibles pour la crèche, y compris le mercredi, puisqu'elles ont un contrat de travail sur cinq jours. C'est vrai que dans l'ancien projet, il n'y avait pas d'activité le mercredi, c'est qui laissait l'aisance aux assistantes maternelles de garder leurs propres enfants, les locaux restant cependant à disposition pour un usage libre par les assistantes maternelles.

Contrairement à ce que vous pensiez au moment où vous avez posé la question, nous ne sommes pas sur le réseau d'assistantes maternelles, mais sur la responsabilité professionnelle et les obligations professionnelles de nos assistantes maternelles de notre crèche familiale dans la partie regroupement

collectif et activités collectives, bien que la crèche soit, par sa nature même et par son essence même, une crèche familiale, avec accueil individuel au domicile. D'ailleurs, certaines de nos assistantes maternelles, qui souhaitent se consacrer uniquement à leurs enfants le mercredi, ce qui n'est pas blâmable et ce qui est tout à fait acceptable, peuvent demander un temps partiel, choix qu'ont fait certaines depuis quelque temps. Il n'y a pas de souci particulier. Vous évoquez le cas d'une assistante maternelle qui aurait démissionné. La réalité aujourd'hui, pour que l'information soit exacte et, bien sûr, vérifiable, est que cette assistante maternelle avait envisagé de démissionner, mais elle est revenue sur sa position, reconnaissant avoir mal compris le projet de crèche familiale tel qu'initié par sa directrice.

Aucun arrêt maladie n'est lié au changement d'organisation, donc de projet de la crèche familiale. Il y a effectivement des arrêts maladie en cours, mais ils correspondent soit à des interventions chirurgicales, soit à des suspicions Covid-19 en fin d'année 2020, personne n'en ayant été épargné, ce qui est par définition un arrêt maladie. Il n'y aura pas de modification. L'idée d'un avenant au contrat de travail n'a pas sa place sur le sujet tel que nous en parlons aujourd'hui, le nouveau projet n'entraînant aucune modification substantielle nécessitant des avenants au contrat de travail qui n'est pas, je le répète, un contrat de droit privé, mais bien un contrat de droit public. Donnons l'exacte réalité des appellations aux choses. Notre équipe encadrante, bien sûr, formée de professionnels de grande qualité, se tient à l'écoute des assistantes maternelles. D'ailleurs, dans ce dialogue permanent avec nos assistantes maternelles, des ajustements ont été déjà apportés suite au retour d'assistantes maternelles, car bien évidemment, pour elles par nature, et pour nous également, l'intérêt de l'enfant accueilli doit être l'objectif principal.

Merci de relater des interrogations, mais prenez en note le fait que ces interrogations ont été levées par le dialogue et qu'elles n'ont jamais, heureusement, abouti à des conséquences un peu dommageables, comme on aurait pu le penser en écoutant la présentation que vous avez faite de cette question.

Vous aviez une deuxième question que je vais vous laisser poser, bien que nous l'ayons déjà tout à l'heure un peu évoquée, mais je ne veux pas vous priver de la possibilité de la faire.

Mme Anne MEJIAS

Le canton de Combs-la-Ville est situé dans un désert médical. La pandémie du Covid-19 nous rappelle combien les infrastructures de santé sont indispensables au bon fonctionnement de la collectivité et de l'économie. Selon les données à ce jour disponibles sur le budget municipal et les engagements budgétaires à venir, aucun projet concernant la création d'un centre de santé n'est à l'œuvre. Combs-la-Ville va donc continuer d'être sous-dotée en matière d'accès aux soins. L'actuelle majorité peut-elle s'expliquer sur ce retard à la prise en compte de la nécessité d'investir en matière de santé à Combs-la-Ville et de créer un centre de santé sur la commune ?

M. le Maire

Merci. Comme je le disais tout à l'heure, la question de savoir quel est le moyen ou quels sont les moyens les plus pertinents permettant d'améliorer l'offre de soins sur la commune est sur la table. Aucune décision d'aucune sorte n'a pour l'instant été prise. Je serais tenté de dire « heureusement », parce que c'est dans le dialogue avec les professionnels de santé, et uniquement dans ce dialogue, que peuvent émerger la ou les pistes de solution qu'il nous faudra ensuite prendre en toute responsabilité en main pour décider des suites que nous en donnerons. Oui, peut-être, mais avec toutes les incertitudes, et notamment le poids budgétaire que cela représente lorsque l'on envisage de créer un centre municipal de santé à l'instar, par exemple, de ce qui existait il y a quelques décennies dans certaines communes, à savoir les dispensaires municipaux qui étaient les ancêtres des centres de santé tels qu'aujourd'hui on peut les envisager.

Je voudrais rassurer Madame Méjias, parce que l'entendant tout à l'heure évoquer le sujet, j'ai eu l'impression que lorsqu'en France, il fallait que l'on illustre la difficulté en matière de démographie médicale, on citait obligatoirement le canton de Combs-la-Ville. C'est un peu ce que j'ai entendu tout à l'heure. Or que l'on se rassure. Nous ne sommes pas dans une situation qui nous permettrait de dire que nous sommes les meilleurs au monde, mais on ne doit surtout pas s'imaginer que nous sommes dans une situation qui nous met au fin fond, par exemple la 34 millième commune de France en matière de présence médicale. C'est pour cela que nous travaillons sur le sujet. Je rappelle que l'offre de soins est une responsabilité de l'État, et non des collectivités. Notre volonté d'apporter notre contribution au plus près des réalités à améliorer l'offre de soins est très forte. C'est une intention très volontariste de la part de la municipalité. Vous avez noté que cela faisait partie des engagements que nous avons pris devant nos concitoyens. Je peux vous assurer que le travail que nous avons engagé avec les personnels de santé dans toute leur diversité vont se poursuivre et vont aboutir aux meilleurs projets possibles par les temps qui courent, dans une commune comme la nôtre, avec une part prise par la collectivité, qui sera tout à fait visible, appréciable et appréciée.

Merci à toutes et à tous. Bonne fin de soirée, et au mois prochain, peut-être le samedi matin. Nous verrons.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le samedi 13 février 2021 à 09h30.



Combs la Ville

Le 15 janvier 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2020/187-C

Autorisation d'occupation d'un logement communal de type T4 au bénéfice d'un agent pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Décision 2020/188-C

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux, avec l'association Les Coquelicombs pour la saison 2020/2021.

Décision 2020/189-C

Signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec la Fondation Les Amis de l'Atelier résident Idalion dans le cadre de l'exercice de ses activités.

Décision 2020/190-C

Signature d'une convention de services avec la société MAIF afin de répondre aux besoins de la commune et de son CCAS en matière d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes – Marché n°2020-18

Décision 2020/191-C

Signature d'une convention de services avec le groupement PNAS/AREAS afin de répondre aux besoins de la commune et de son CCAS en matière d'assurance des responsabilités et des risques annexe – Marché n°2020-19

Décision 2020/192-C

Signature d'une convention de services avec la société SMACL Assurances afin de répondre aux besoins de la commune en matière d'assurance des véhicules à moteur et des risques annexes – Marché n° 2020-20

Décision 2020/193-C

Signature d'une convention de services avec la société SMACL Assurances afin de répondre aux besoins de la commune et de son CCAS en matière d'assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus – Marché n°2020-21

Décision 2020/194-C

Signature d'une convention de prestation de services avec la société CTR Groupe LEYTON pour la mise à disposition du logiciel « Mairie Online » permettant la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)



Combs la Ville

Le 15 Janvier 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2020/195-C

Signature d'un contrat d'entretien et de ramonage d'équipements thermiques (chaudière murales) avec la société DML

Décision 2020/196-C

Tarifification des différents services municipaux pour l'année 2021.

Décision 2020/197-C

Signature d'une convention de prêt à usage de bien immobilier au bénéfice de l'Etat, Ministère des armées, Force Sentinelle, pour une durée indéterminée.

Décision 2020/198-C

Signature d'une convention d'utilisation de la solution de télétravail Workroom Flex avec la société SYSTANCIA pour les besoins de la commune en matière de gestion et d'accès distantes.

Décision 2020/199-C

Signature d'un contrat de mise à disposition de fréquence et d'entretien d'émetteurs récepteurs RPX+M de la Police Municipale avec la société DESMAREZ

Décision 2020/200-C

Signature d'un contrat de prestation de services avec l'entreprise C2M afin de répondre aux besoins du service de la restauration scolaire, pour l'entretien et la maintenance des appareils de cuisson, réfrigération et congélation pour un an à compter du 04 janvier 2021.

Décision 2021/01-C

Signature d'un contrat de maintenance support avec la société Libriciel Scop afin de répondre aux besoins de la commune en matière de dématérialisation des bons de commande et de la facturation.

Décision 2021/02-C

Autorisation d'occupation d'un logement communal de type T4 pour une durée d'un an renouvelable deux fois



Combs la Ville

Le 15 Janvier 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/03-C

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit avec le Lycée Galilée et sa section théâtre du 1^{er} janvier au 31 mai 2021.

Décision 2021/04-C

Signature de contrats de location-maintenance de E-téléphonie avec la société HEXATEL.

Décision 2021/05-C

Signature d'une convention de prestation de services de médecine préventive avec le Centre de Gestion de Seine et Marne

Décision 2021/06-C

Autorisation d'occupation d'un logement communal de type T4 au bénéfice d'un agent pour une durée déterminée.

Décision 2021/07-C

Sollicitation d'une subvention auprès du CNC dans le cadre du soutien automatique renforcé pour le fonctionnement du cinéma municipal.